



FR

CETTE ACTION EST FINANCEE PAR L'UNION EUROPEENNE

ANNEXE 1

de la décision d'exécution de la Commission relative au financement du plan d'action annuel en faveur de la République de Madagascar pour 2022

Document d'action « Pacte Vert »

PLAN D'ACTION ANNUEL

Le présent document constitue le programme de travail annuel au sens de l'article 110, paragraphe 2, du règlement financier, ainsi que le plan d'action/la mesure au sens de l'article 23 du règlement IVCDCI - Europe dans le monde.

1 SYNTHÈSE

1.1 Tableau récapitulatif de l'Action

1. Intitulé CRIS/OPSYS Acte de base	Pacte Vert Référence CRIS: NDICI AFRICA/2022/043-775 Référence opérationnelle OPSYS: ACT 60790 Financé au titre de l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVCDCI - Europe dans le monde)
2. Initiative 'Team Europe'	Oui Pacte Vert – Madagascar
3. Zone bénéficiaire de l'action	L'action sera menée à l'endroit suivant : République de Madagascar, Région de l'Androy et de l'Anosy
4. Document de programmation	Programme Indicatif Pluriannuel (PIP) 2021-2027– Madagascar
5. Lien avec les objectifs du (ou des) PIP (s) /résultats attendus concernés	Ce programme contribue principalement au Domaine Prioritaire 3 : Pacte Vert et notamment : OS1. Lutter contre la dégradation de l'environnement et conserver la biodiversité OS2. Augmenter les productions agricoles (agro-sylvo-pastoralisme et ressources halieutiques) en quantité, valeur et qualité, selon des pratiques soutenables OS3. Promouvoir des meilleures conditions de vie et des moyens d'existence des populations des terroirs ciblés R 2 Les paysages / bassins versants sont aménagés, et exploités selon des pratiques agricoles durables R 2.3 La création de revenus basés sur l'utilisation durable des ressources naturelles est développée

	<p>R 3.1 La sécurité alimentaire et nutritionnelle est améliorée</p> <p>R 3.2 Les transferts de compétences et de capacités productives et entrepreneuriales sont promus en vue de la création d'emplois décents pour les diverses catégories de population (dont les femmes et les jeunes)</p> <p>R 3.3 La résilience des populations et des systèmes de production face aux adversités est améliorée</p>			
DOMAINES PRIORITAIRES ET INFORMATIONS SECTORIELLES				
6. Domaine(s) prioritaire(s), secteurs	Domaine prioritaire : 31120 - Agricultural development			
7. Objectifs de développement durable (ODD)	<p>ODD principal (1 uniquement): ODD 1(éliminer la pauvreté)</p> <p>Autres ODD cibles :</p> <p>ODD 2 (zéro faim)</p> <p>ODD 5 (égalité des sexes)</p> <p>ODD 6 (eau potable et assainissement)</p> <p>ODD 10 (réduire les inégalités)</p> <p>ODD 13 (la lutte contre le changement climatique)</p> <p>ODD 15 (préservation d'écosystème terrestre dont la biodiversité)</p>			
8 a) Code (s) CAD	<ul style="list-style-type: none"> - Multisecteur - Développement Rural, code CAD 43040 (35%) - Protection de l'environnement, code CAD 410 (25%) - Water supply and sanitation, code CAD 140 (25%) - Disaster Risk Reduction, code CAD 43060 (15%) 			
8 b) Principal canal de distribution @	<p>10000 – Public Sector Institutions</p> <p>20000 – Non governmental organisations</p> <p>40000 – Multilateral organisations</p> <p>60000 - Private sector institution</p>			
9. Objectifs de dépenses	<input type="checkbox"/> Migration <input checked="" type="checkbox"/> Climat <input type="checkbox"/> Inclusion sociale et développement humain <input checked="" type="checkbox"/> Égalité de genre <input checked="" type="checkbox"/> Biodiversité <input type="checkbox"/> Droits de l'homme, démocratie et gouvernance <input type="checkbox"/> Education			
10. Marqueurs (À partir du formulaire CAD)	Objectif politique général @	Non ciblé	Objectif significatif	Principal objectif
	Développement de la participation/bonne gouvernance	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Aide à l'environnement @	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Égalité entre les hommes et les femmes et autonomisation des femmes et des filles	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Développement du commerce	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

	Santé génésique, de la mère, du nouveau-né et de l'enfant	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Réduction des risques de catastrophe @	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Inclusion de personnes handicapées @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Nutrition @	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Marqueurs de la convention de Rio	Non ciblé	Objectif significatif	Principal objectif
	Biodiversité @	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Lutte contre la désertification @	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Atténuation du changement climatique @	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Adaptation au changement climatique @	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
11. Marqueurs internes et Tags:	Objectifs politiques	Non ciblé	Objectif significatif	Principal objectif
	Numérisation Tags: connectivité numérique gouvernance numérique entrepreneuriat numérique création d'emplois compétences/compétences numériques services numériques	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
	Connectivité Tags: transports contacts interpersonnels énergie connectivité numérique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
	Migration (méthodologie en cours de développement)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Réduction des inégalités (méthodologie en cours de développement)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Covid-19	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
INFORMATIONS RELATIVES AU BUDGET				
12. Montants concernés	<p>Ligne Budgétaire : BGUE-B2022-14.020122-C1-INTPA</p> <p>Coût total estimé: 50 000 000 EUR</p> <p>Montant total de la contribution du budget de l'UE 50 000 000 EUR</p> <p>L'action s'inscrit dans le cadre de la TEI « Pacte Vert », à laquelle contribuent notamment l'Allemagne, la France et l'Union européenne (UE). Le montant global indicatif estimé au moment de la présentation de cette action est de 534 500 000 EUR (contributions</p>			

	indicatives: Allemagne 185 050 000 EUR EUR, France 112 000 000 EUR, UE 237 450 000 EUR).
GESTION ET EXÉCUTION	
13. Modalités de mise en œuvre (type de financement et mode de gestion)	<p>Gestion directe par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Subventions - Marchés publics <p>Gestion indirecte avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Entités à sélectionner conformément aux critères énoncés à la section 4.4.3. <p>Contribution à la plateforme régionale de financement mixte, mise en œuvre en gestion indirecte par les entités indiquées à l'annexe du présent document d'action, conformément à la procédure d'attribution de la plateforme régionale.</p>

1.2 Résumé de l'Action

L'action PACTE VERT, co-construite avec la direction générale ECHO (protection civile et opérations d'aide humanitaire européennes) et intégrant une approche de NEXUS « humanitaire-développement-paix » (NEXUS H-D-P) envisage de contribuer au renforcement de la résilience de la population et des institutions en charge d'offrir des services face aux chocs socio-éco-climatiques dans le Grand Sud en vue d'une sécurité alimentaire et nutritionnelle accrue.

L'action se déploie sur deux zones limitrophes (régions Anosy et Androy) situées dans l'extrême sud de Madagascar.

Il s'agit de deux zones distinctes : i) une zone dite « **zone fragile** » qui est affectée régulièrement par des sécheresses de plus en plus rapprochées et aigües qui concernent principalement les quatre districts de l'Androy (et notamment Ambovombe, Tsihombe et Bekily) et une partie du district d'Amboasary et de Betroka dans la région Anosy et ii) une zone dénommée « **zone verte** », frontalière de la première, constituée principalement par une nouvelle aire protégée qui s'étend notamment sur les districts de Tolagnaro et d'Amboasary (région de l'Anosy) une zone plus verte et qui donne origine à la Mandrare, la principale rivière du Grand Sud.

L'action, sur les deux zones, s'articule autour de 3 objectifs spécifiques communs mais qui seront déclinés par des activités différentes en fonction des différents écosystèmes et des différents besoins des populations ciblées et des groupes vivant dans des situations de vulnérabilité et en particulier les groupes minoritaires. Ces trois objectifs portent sur la promotion des systèmes alimentaires durables pour une alimentation saine et diversifiée, la préservation et la restauration des paysages et des forêts et la prévention et la gestion des risques et catastrophes.

Le fil conducteur du projet est la conservation de la ressource en eau que constitue le Mandrare qui a son origine dans la « **zone verte** » mais qui arrose la « **zone fragile** ». L'action interviendra notamment sur la nutrition, le développement rural (appui conseil et accès aux services pour les producteurs), la prévention et la réponse aux désastres, l'accès à l'eau, et la protection de l'environnement.

Cette Action valorisera les acquis des actions passées et en cours de l'UE et de ses états membres dans les domaines suivants : particulièrement en termes de sécurité alimentaire/Nutrition (programmes¹ ASARA (FED 23503), AINA (FED 24148) et programme en cours « Programme d'appui au financement de l'agriculture et aux filières inclusives dans le sud de Madagascar » (AFAFI-SUD FED 40001) et « Démarches Intégrées et Accompagnement pour une Agriculture familiale à Madagascar Innovante et résiliente aux Changements Climatiques » (DINAAMICC, Fonds GCCA/DESIRA) FED 422 791), de promotion des chaînes de valeurs (PRADA-GIZ), de gestion durable des ressources naturels y compris de la biodiversité (TALAKY - FR), de promotion de l'agroécologie (PROSOL-GIZ, AFAFI-SUD FED 40001) et de lutte antiérosive (PLAE -DE).

A noter que des complémentarités sont envisagées avec l'action Energie (qui privilégie le Grand Sud dans les zones d'électrification rurale), l'action Santé qui dédiera une attention particulière à la zone « Grand Sud » dans

¹ ASARA : « Amélioration de la Sécurité Alimentaire et Augmentation des Revenus Agricoles ; AINA : « Actions Intégrées en Nutrition et Alimentation ».

une logique nexus humanitaire-développement surtout autour de la nutrition et l'action « Tou.te.s responsables et redevables » (surtout via le volet d'appui à la société civile).

La valeur **transformative** sera recherchée et promue en travaillant davantage sur des aspects qui à ce jour sont souvent peu ou pas pris en compte dans la mise en œuvre des programmes de nombreux PTF (partenaires techniques et financières) : Investir davantage sur l'analyse, l'anticipation, la gestion et la réponse aux risques, appuyer une coordination locale, favoriser l'inclusion et la redevabilité envers les populations notamment celles vivant dans des conditions les plus vulnérables, promouvoir des mécanismes de flexibilité afin de s'adapter, si nécessaire, à l'évolution du contexte ; le tout en mettant au cœur de l'Action l'opérationnalisation du NEXUS H-D-P.

2 JUSTIFICATION

2.1 Contexte

Madagascar, cinquième île la plus grande au monde (591,000 Km²) compte environ 26 millions d'habitants dont 80,7 % vivent en milieu rural et 72 % ont moins de 30 ans ; les jeunes âgés de 15 à 29 ans représentant un tiers de la population, soit une proportion double à celle de l'Europe.

25^{ème} pays parmi les plus pauvres au monde (Cfr. Rapport Mondial sur le Développement Humain 2020), Madagascar est pourtant l'un des six pays au monde dont le revenu réel par habitant n'a pas progressé au cours de ces 60 dernières années et le seul pays de cette catégorie à ne pas avoir traversé de conflit armé ni de guerre civile de longue durée.

Cette dégradation progressive du niveau de vie explique en grande partie pourquoi 81 % de la population vit sous le seuil de pauvreté contre 68 % en 2001 et 77,6 % en 2012. La pandémie de Covid 19 et les chocs climatiques depuis 2020 ont provoqué une récession économique majeure plongeant 1.8 millions de personnes au-dessous du seuil de la pauvreté (cf. Banque Mondiale 2022).

Le secteur agricole représente un poids important dans la structure de l'économie malgache : il contribue à plus de 24 % du PIB, emploie 83 % des ménages, dont 73.5 % en milieu rural et ce dans des zones parfois extrêmement enclavées.

L'agriculture est principalement de type familial, et essentiellement tournée vers les cultures vivrières largement autoconsommées. Les petites exploitations familiales dont la majorité développent des stratégies de subsistance cohabitent avec des exploitations « modernes » mais de gestion à dominance familiale. Le niveau de performance de ces exploitations reste peu élevé. Le pays reste largement tributaire des importations de riz, de blé, de lait en poudre pour ne citer que les produits les plus stratégiques.

Le système alimentaire malgache peine donc à assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle de sa population. En 2016-2018, la sous-alimentation concernait 44 % de la population. En 2019, Madagascar figure au 114^{ème} rang sur 117 pays selon l'Indice de la faim dans le monde et au 108^{ème} rang sur 113 pays sur l'Indice global de sécurité alimentaire (FAO *food and agriculture organisation* – CIRAD centre international de la recherche agricole et de développement) ; 42 % des enfants de moins de 5 ans souffrent d'un retard de croissance (plus de 45 % dans le Sud), 6,4 % d'une émaciation (entre 10 et 15 % dans le Sud) et les carences en micronutriments sont des problèmes de santé publique (entre 34 % et 43 % des femmes en âge de procréer sont anémiques à Androy et Anosy). (MICS² 2018, EDS³, 2021). Les causes de cette insécurité alimentaire et nutritionnelle sont multidimensionnelles : une production agricole qui peine à suivre la croissance démographique soutenue, une pauvreté quasi-généralisée de la population ne lui permettant pas d'accéder à une alimentation appropriée tant en quantité qu'en qualité, des habitudes alimentaires combinées à un manque d'éducation nutritionnelle et une méconnaissance des méthodes de conservation et de transformation qui contribuent à une faible diversité alimentaire, une insuffisance et une inaccessibilité aux services de base (santé, eau/assainissement et scolarisation) aggravant la dénutrition des enfants. Une réelle diversité alimentaire n'est observée que chez 20 % des ménages aux plus hauts revenus ; dans le Sud la quasi-majorité (40 à 60 %) des ménages ont un Score de Diversité Alimentaire pauvre (SMART 2021), moins d'un enfant 6-23 mois sur cinq a un Régime Alimentaire Minimum Acceptable (Androy 4,7 %) et seulement entre un quart et un tiers des enfants 0-5 mois est allaité exclusivement (MICS 2018). La malnutrition affecte directement et indirectement les enfants et les mères et Madagascar perd chaque année entre 7 % et 14,5 % de son Produit Intérieur Brut (PIB) en raison de la malnutrition chronique (retard de croissance) et de la faim qui affectent

² Enquête Démographique et de Santé

³ Enquête Démographique et de Santé

à la fois de façon critique le développement (physique et cognitif) optimal de l'enfant et le développement du pays. Vu l'ampleur de la malnutrition chronique à Madagascar, c'est le développement même du pays qui est menacé.

La situation est très critique en ce qui concerne les **inégalités de genre (et d'âge)**. En 2021, Madagascar occupait la 57^{ème} place sur 156 sur l'indice mondial de l'écart entre les femmes et les hommes du Forum Economique Mondial. Bien que l'Etat malgache se soit engagé dans diverses politiques ou stratégies sur ce sujet (planification familiale, lutte contre les mariages précoces et les violences basées sur le genre) et ait ratifié la plupart des instruments internationaux relatifs à la protection des droits humains et à l'égalité femme-homme il n'y a pas de politique, ni de stratégie, ni de plan d'actions sur le genre au niveau national et l'inégalité entre les sexes persiste dans le pays en raison des facteurs historiques, culturels, socio-économiques et politiques. Une loi sur l'égalité femmes-hommes est à l'étude. D'autre part, la Politique Nationale de la Jeunesse prône aussi le principe d'égalité et la non-discrimination sur le sexe. Enfin, il est important de noter qu'une stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre couvrant la période de 2017 – 2021 a été définie afin de servir de cadre de référence. Certaines normes et croyances culturelles sont susceptibles d'affecter négativement l'accès des femmes, des hommes, des filles et des garçons aux facteurs de production (foncier, crédit, énergie), aux services de base, (taux de scolarisation dans l'enseignement secondaire faible et taux de grossesses précoces élevé avec plus d'un tiers des adolescentes de 15 à 18 ans ayant déjà commencé leur vie féconde dans le Sud, EDS 2011 et MICS 2018), au pouvoir décisionnel dans le ménage, la communauté et la sphère politique. En effet, les femmes et jeunes filles âgées de plus de 5 ans passent 14 % de leur temps aux tâches domestiques contre 2% pour les hommes et jeunes garçons. L'intersectionnalité du handicap et du sexe, et/ou de l'origine rurale, de l'origine ethnique ou de l'appartenance religieuse augmentera encore le risque de discrimination et d'exclusion. Les enfants handicapés sont particulièrement exposés au risque de malnutrition et n'ont pas accès à l'éducation, aux soins de santé et à d'autres services de base⁴. De plus, l'insécurité alimentaire peut contraindre les populations les plus vulnérables à mettre en place des stratégies de survie néfastes les exposant à des risques de protection (violences, abus, exploitation) importants.

Cette vulnérabilité et paupérisation qui caractérisent les conditions de vie des Malgaches s'accompagnent d'une **dégradation de plus en plus importante de l'environnement** dans lequel ces populations vivent en créant un cercle vicieux « pauvreté – dégradation environnementale » où l'une alimente l'autre.

En effet Madagascar présente un des taux les plus élevés d'endémicité au monde et comptabilise 5 % de la biodiversité mondiale, faisant du pays un des hot spots les plus importants de la planète. Le climat à Madagascar a subi depuis 1960 une augmentation des températures de 1,5 à 2°C et une baisse des précipitations de l'ordre de 10 à 20 %, assorties d'aléas aux impacts dramatiques avec une augmentation, en nombre et en intensité, des événements climatiques extrêmes. La vulnérabilité à ces aléas climatiques est plus élevée compte tenu de la dégradation de l'environnement tant au niveau de la perte de sa biodiversité, de la réduction de sa couverture végétale (entre 300.000-450.000 hectares disparaissent chaque par an), de la dégradation des sols et des dysfonctionnements hydrologiques. La perte de couverture végétale s'est intensifiée au cours des dernières décennies surtout à cause des pratiques agricoles non durables et qui sont le principal facteur de déforestation, avec une régression des puits de carbone naturels, une perte de biodiversité menaçant l'ensemble des ressources naturelles. Ces pertes entraînent une plus grande vulnérabilité des populations rurales, les obligeant à rentrer dans un cercle vicieux à travers une augmentation des pratiques agricoles nuisibles pour l'environnement et les ressources naturelles.

L'ensemble de ces différents facteurs joue fortement sur la stabilité et l'augmentation du risque de conflit et d'insécurité dans tout le pays et rend plus aigües les inégalités homme-femme ainsi que la mise en place de mécanismes de survie négatifs, exposant à de réels risques de protection.

Les femmes rurales sont considérées comme les plus dépendantes des ressources naturelles pour satisfaire leurs besoins de base (énergie, habitat, alimentation, santé) et fournir les matières premières pour leurs activités productives (artisanat, commerce des produits de collecte et issus d'un processus de transformation). Les inégalités liées au genre sont particulièrement criantes dans le domaine de l'accès à la terre et à la propriété foncière. La majorité d'entre elles se heurte encore aux pratiques, traditions et règles coutumières, socialement encore très ancrées, qui les rendent plus vulnérables à la situation de changement climatique⁵. Par leurs activités, les femmes sont gestionnaires principales et gardiennes des ressources naturelles pourtant elles ne participent que très peu à la

⁴ UNICEF. [Towards a Universal and Inclusive Social Protection for the children of Madagascar](#), 2021

⁵ Delcourt L. (2018), La problématique foncière à Madagascar, rapport, CETRI. [Lien](#)

prise de décision inclusives, efficaces et durables d'adaptation et d'atténuation du changement climatique. Actuellement aggravée par les effets du phénomène de changement climatique, la perte remarquable de la biodiversité dans les forêts ainsi que la baisse de la production agricole ont une incidence directe sur leur niveau de revenu, sur leur sécurité alimentaire et celle de leur famille. Pour cela le pays figure parmi les 20 pays les plus touchés par les catastrophes naturelles (cyclones, invasions acridiennes, sécheresse) dans le monde, les quatre pays les plus affectés par les cyclones en Afrique, elle est aussi classée quatrième parmi les pays les plus atteints par le changement climatique.

L'Action « **PACTE VERT** » se focalisera sur une partie bien définie du « Grand Sud » de Madagascar :

- i) une zone qui correspond à une zone « *fragile* », affectée par des épisodes de sécheresse et avec des bassins limités de production, qui correspond à la totalité de la région de l'Androy plus le district de Betroka et à une partie du district d'Amboasary dans la région de l'Anosy) et,
- ii) une zone « *verte* » qui correspond au massif de Beampingaratsy étendu sur deux districts (Taolagnaro et une partie d'Amboasary) de la région de l'Anosy.

Les deux zones sont très hétérogènes sur le plan agro écologique et climatique et considérées parmi les plus enclavées, les moins développées et les plus pauvres du pays. Elles comptent 1,7 millions d'habitants (6,6 % de la population) pour une superficie totale d'environ 47,600 Km² (soit 8 % du total), et des indicateurs socio-économiques en absolu parmi les plus faibles du pays. L'Androy et l'Anosy occupent respectivement les 1^{ère} et 5^{ème} places parmi les régions les plus pauvres de Madagascar⁶ avec des taux de pauvreté de 95 % et de 87 % contre une moyenne nationale de 81 %. L'Androy et l'Anosy enregistrent aussi les plus faibles indicateurs en termes d'accès aux services sociaux de base (scolarisation, alphabétisation, accès à l'eau potable, etc) et de nutrition. Elles se démarquent aussi pour être les régions avec les taux les plus importants en termes de *nombre d'enfants de moins de 5 ans par foyer*, (Androy /1^{er} rang / 19,3 % et Anosy / 3^{ème} rang / 16,4 %) et de nombre de *ménages dirigés par des femmes* (Androy/1^{er} rang / 38,4 % et Anosy 4^{ème} rang / 29,2%) en proportion de leur population. Si à Madagascar 77,9 % des ménages exercent dans l'agriculture et 71,3 % dans l'élevage, dans l'Androy et l'Anosy ces pourcentages augmentent respectivement à 92,4 % et 86,1 % et à 89,1 % et 80,6 %. L'Androy est aussi caractérisée par le plus fort taux de *migration* interne.

L'Action « **PACTE VERT** » envisage d'intervenir de manière systémique et intégrée afin de promouvoir **des systèmes agricoles et alimentaires adéquats et durables permettant un renforcement des capacités de résilience des populations locales aux aléas climatiques (notamment sur la zone dite « fragile ») et limiter la dégradation environnementale de la zone dite « verte ».**

Cette Action valorisera les acquis des actions passées et en cours de l'UE et de ses Etats membres dans les domaines suivants : sécurité alimentaire/Nutrition (programmes ASARA, AINA et programme en cours AFAFI-SUD, AFAFI CENTRE, Programme SANOI et le Programme « Resilience Building and disaster response management in the indian ocean / RDRM-IO), de promotion des chaînes de valeurs (AFAFI CENTRE, PRADA-GIZ), de gestion durable des ressources naturelles y compris de la biodiversité (TALAKY - FR), de promotion de l'agroécologie (AFAFI CENTRE, DINAAMICC, PROSOL-GIZ) et de lutte antiérosive (PLAE -DE).

D'autres interventions prévues dans l'AAP 2022 contribueront également à cette Action « Pacte vert » : il s'agit de l'Action Energie (privilegiant le Grand Sud pour sa composante d'électrification rurale) : une approche intégrée permettra d'augmenter l'impact des deux actions notamment via la promotion d'usages productifs de l'électricité ; l'Action Santé qui portera une attention particulière à la zone « Grand Sud » dans une logique de nexus humanitaire-développement ; l'Action Gouvernance qui ciblera pour sa composante d'appui à la société civile les régions Androy et Anosy (au cœur du Grand Sud).

2.2 Analyse des problèmes

Introduction

L'Action « **PACTE VERTE** » ici proposée interviendra sur deux zones distinctes mais interconnectées sur le plan agro écologique, socio-économique et climatique.

⁶ Cf indicateur de « Pauvreté multidimensionnelle » du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH 2019)

A - Une première zone dite « **zone fragile** », correspondant aux quatre districts de l'Androy et deux districts de l'Anosy (Betroka et une partie d'Amboasary), qui est régulièrement affectée par des sécheresses de plus en plus rapprochées et de plus en plus sévères. Le climat y est principalement de type semi-aride caractérisé par une grande variabilité temporelle et spatiale des précipitations, comprises entre 350 mm et 750 mm au cours de l'année. A l'intérieur d'une même saison (novembre à avril) le rythme des pluies est très irrégulier. Cela contribue à rendre l'activité agricole difficilement prévisible et renforce les processus d'érosion hydrique et des vents de sable (« *tiomena* »). La dégradation du couvert végétal influe fortement sur le régime des températures qui varient de 5°C à 45°C au cours d'une même année. Cette zone est habitée en majorité par des Antandroy (littéralement : « *ceux qui vivent dans les épines* »), des agro-éleveurs qui pratiquent plusieurs cultures selon des modes traditionnels très peu orientés vers le marché. Dans le nord de cette zone « fragile », (correspondant aux districts de Bekily dans l'Androy et de Betroka dans l'Anosy) caractérisée par un sol de nature cristalline et un réseau hydrogéologique important, les principales cultures sont le maïs, l'arachide, le sorgho et le mil pour les céréales. Dans les zones sud, sédimentaire et centrale de transition, particulièrement sensibles aux variations climatiques et caractérisées par une forte insuffisance en eau, on pratique davantage la culture du manioc, de la patate douce, des haricots tels que le niébé, la dolique, le pois d'angole et le pois du cap (culture de décrue).

Depuis mi-2020 ces zones ont été frappées par des sécheresses sans précédents qui ont fait progressivement basculer dans une situation d'insécurité alimentaire aiguë élevée (Phase 3 de l'IPC⁷ et plus) 1,06 million de personnes en décembre 2020 et 1,14 millions en avril 2021 avec une poche extrême de 14,000 personnes en situation de « Catastrophe » (Phase 5 de l'IPC). L'IPC de décembre 2021 comptait 1,68 millions en phase IPC 3 et 4 avec une réduction progressive des populations de la phase IPC 4 vers l'IPC 3.

B - Une deuxième zone dénommée par la suite « **zone verte** » limitrophe à la première, constitue une sorte de ceinture verte de la première et correspond au district de Tolagnaro et à une partie du district d'Amboasary (région de l'Anosy). Le Mandrare, la principale rivière du Grand Sud, y prend sa source.

Du fait de ses chaînes montagneuses cette zone possède d'importantes ressources hydriques, et constitue un château d'eau naturel pour la région et les zones limitrophes. Le réseau hydrographique des parties Est et Sud de cette région est constitué de deux bassins versants bien distincts : le complexe du Mandrare et les rivières de la côte Est (superficie de 12 570 km²) et le réseau des rivières de la côte Est (ou bassin de l'Efaho, 195 km²). Le Mandrare a un impact positif sur la zone « fragile » représentant une source d'eau essentielle pour ses populations. Cette région abrite aussi des zones forestières, dont le Parc national d'Andohahela, la Nouvelle Aire Protégée à statut temporaire de Beamingaratsy. La région de l'Anosy héberge 168 espèces de reptiles et amphibiens sur les 500 connues, soit 33 % des espèces connues à Madagascar.

Les ressources en eau demeurent cependant mal valorisées. 80 % de la population de la région Anosy n'ont pas accès à l'eau potable et la majeure partie des superficies agricoles exploitées et exploitables ne sont pas aménagées pour une adaptation efficiente au changement climatique (sécheresse, inondations épisodiques, vents de sable, etc.). Parallèlement, le taux de déforestation est alarmant depuis plusieurs décennies, menaçant le maintien de cet ensemble de services écosystémiques, notamment les services de régulation. En 2014, les forêts primaires recouvraient encore 12,5 millions d'hectares (ha), soit 20 % des terres du pays. Mais on estime qu'environ 57 000 ha sont perdus chaque année, principalement du fait de défrichements et de feux de brousse d'origines agricole ou pastorale.

Dans ces deux zones qui représentent environ 80 % du « Grand Sud », on retrouve la majorité des facteurs de risques, des enjeux, des dynamiques socio-économiques (pauvreté structurelle, fragilité, insécurité, catastrophes naturelles, migrations...) et des besoins (à la fois d'assistance immédiate et de relèvement/développement) qui font du **Nexus « Humanitaire-Développement-Paix »** l'approche idéale pour maximiser l'impact des actions envisagées sur cette zone spécifique du pays, et notamment sur la zone dite « fragile ». Afin d'intégrer au mieux cette approche qui figure à plusieurs reprises comme un élément essentiel de notre programmation (*cf. Conclusion du Conseil européen sur l'opérationnalisation du NEXUS, 2017, Recommandation du CAD⁸ sur l'articulation entre action humanitaire, développement et recherche de la paix de 2019, la communication de la Commission au Parlement et au Conseil sur l'action humanitaire de l'UE, mars 2021, la note « Operational Guidance Humanitarian-Development-Peace Nexus » INTPA-EEAS de mars 2022*), cette action a été co-construite avec **ECHO** via cinq visioconférences et une mission de terrain conjointe. La récente mission des **parlementaires**

⁷ Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire (IPC)

⁸ Comité d'aide au développement

européens au Grand Sud du 24 au 25 mai 2022 a mis l'accent sur le besoin d'investir davantage sur ce lien entre urgence et développement et sur le renforcement des capacités de résilience et d'auto-prise en charge des populations.

Enfin, il est important de rappeler que cette Action interviendra dans une région du pays connue pour être un « *Cimetière de projets* » du fait du très faible impact associé aux projets qui y sont mis en œuvre depuis trois décennies. Cette faible performance trouve son origine dans des facteurs externes (crise politique en 2009, chocs climatiques, etc...) mais également dans des facteurs directement liés à l'action des différents partenaires techniques et financiers (PTF) sur le terrain. Parmi ces derniers on doit souligner : i) la faible capacité des projets à répondre de manière efficace et cohérente aux multiples besoins des populations et à disposer de modalités de mise en œuvre souples pour s'adapter à un contexte fragile et complexe, ii) la durée des projets souvent trop courte pour enclencher un changement de comportement et une appropriation de la part des populations iii) l'absence de mécanisme de redevabilité, de satisfaction auprès des bénéficiaires pour mieux apprécier leur « voix » et la faible prise en compte des facteurs socio-anthropologiques qui ont un fort impact sur les communautés locales ; iv) la faible coordination des intervenants au niveau local et la faible promotion des bonnes pratiques ; v) le manque d'un suivi et d'un accompagnement de proximité.

Au final un des enjeux principaux pour des actions véritablement transformatrices au Grand Sud est le développement d'une vision commune concernant les besoins et les réponses à leur donner qui serait partagée par les principaux PTF et promue par le Gouvernement et les autorités locales.

En tenant compte de la diversité des femmes et des hommes, les communautés locales doivent être toutes consultées et associées à l'amélioration de leurs résiliences, en veillant à une bonne représentation des groupes dans des conditions les plus vulnérables.

Tous ces facteurs seront pris en compte dans le montage de la fiche d'Action Pacte Vert.

L'Action se focalisera sur les secteurs suivants :

- i) Développement agro-pastoral, Nutrition & Sécurité alimentaire
- ii) Prévention et Réponse aux désastres
- iii) Eau
- iv) Environnement

I. Développement agro-pastoral, Nutrition & Sécurité alimentaire

Dans l'Androy et l'Anosy, l'agriculture est essentiellement pluviale et l'élevage de zébus et de petits ruminants prédomine. Sur le littoral, la pêche est à la fois artisanale pour le marché local mais également industrielle pour l'exportation (langouste dans la Région Anosy). Les petites exploitations agricoles familiales restent majoritaires. A noter la présence de quelques grandes fermes agricoles comme Tozzi Green (maïs) sur Ihorombe, plus récemment Bovima dans l'Anosy (engraissement de zébus avec une capacité de 3 500 têtes/an).

La transformation agro-alimentaire est encore limitée : principalement artisanale et marginale pour la production de farine de manioc et l'huile d'arachide, un peu plus développée pour le poisson. Elle est également limitée par des croyances locales/tabous (Fadi).

La zone subit différents aléas climatiques : des épisodes récurrents de sécheresse frappent les régions arides et subarides tandis qu'en saison cyclonique (comme cette année) notamment l'Anosy est régulièrement exposé aux effets des cyclones. L'intensification du vent réduit les activités de pêche, accélère les phénomènes de formation de dunes et d'érosion éolienne. La présence de la chenille légionnaire et les problèmes phytosanitaires s'accroissent sous l'effet du changement climatique.

Ces épisodes bouleversent fortement l'agriculture : diminution de rendement pour les cultures à cycle moyen, augmentation du taux de mortalité des animaux d'élevage en saison sèche à cause de l'assèchement des cours d'eau et des points d'eau souterraine, perte en intrants de production (notamment des semences) due à des semences répétées causées par l'irrégularité des pluies. En conséquence, la production vivrière locale est insuffisante aussi bien en quantité qu'en diversité (très peu de légumes et de fruits) et les exploitations agricoles enregistrent de faibles revenus.

En résulte des taux de pauvreté et une vulnérabilité au changement climatique dans les régions ciblées parmi les plus élevés du pays, ne permettant pas à la population d'accéder à une alimentation adéquate en quantité et en qualité une fois les stocks épuisés. Cela se traduit par une situation d'insécurité alimentaire chronique encore accentuée par les aléas climatiques. Dans les deux régions la proportion de la population n'atteignant pas l'apport

calorique minimal de 2133 Kcal/jour est préoccupante : 75,1 % pour Androy, 75,7 % pour Anosy (ENSOMD9, 2013). La zone compte d'ailleurs plusieurs poches d'insécurité alimentaire modérée + à sévère (affectant plus de 50% de la population), variant d'une année à l'autre. Sur le plan de la diversité alimentaire, ces mêmes régions ont le plus faible score de diversité alimentaire des ménages (3 pour Androy et contre 6 pour les autres régions du CFSAM10 2016)) la quasi majorité (40 à 60 %) des ménages ont un Score de Diversité Alimentaire pauvre (SMART 2021), moins d'1 enfant de 6-23 mois sur 5 a un Régime Alimentaire Minimum Acceptable (Androy 4,7%) et seuls entre un quart et un tiers des enfants 0-5 mois est allaité exclusivement (MICS 2018). L'accès et la consommation de nutriments essentiels, notamment le fer (56% des populations au sud n'a jamais reçu du fer) et les protéines sont problématique (EPSA 2019).. La majeure partie des ménages épuisent leurs stocks d'aliments de base en moins de 3 mois dans les régions Androy (89 %), Anosy (80 %). Face à l'insuffisance de la production et aux conditions climatiques défavorables, à l'insuffisance d'activités de subsistance durables, l'exploitation irrationnelle des ressources naturelles notamment forestières, halieutiques et minières constitue une activité génératrice de revenus complémentaires, voire de survie, et le phénomène de migration (saisonnier ou à long terme) est particulièrement marqué.

Bien que les conditions climatiques restent un facteur déterminant de la production agricole, d'autres facteurs inhibants affectent également très négativement le secteur agropastoral :

- i) L'absence et/ou la vétusté des infrastructures agricoles telles que les barrages hydro-agricoles, les magasins de stockage, les unités de transformation, etc. rendent la transformation agro-alimentaire extrêmement marginale réduisant ainsi la création de valeur ajoutée locale
- ii) une faible structuration des producteurs en associations et coopératives empêche le développement d'économies d'échelles, d'opportunités de commercialisation et fait en général obstacle à l'action collective et aux prestations de services ;
- iii) le manque de facilités et de services tels que les banques, l'internet, l'électricité crée un environnement très peu favorable à l'installation d'opérateurs privés en dépit des opportunités agricoles et non agricoles exploitables ;
- iv) les problèmes phytosanitaires, notamment les criquets et la chenille légionnaire d'automne, favorisés par les bouleversements climatiques et l'absence de réponse efficace pour y faire face.
- v) L'accès aux services *d'appui/conseil* (ex : les techniques/pratiques culturelles adaptées aux changements climatiques et innovantes comme l'agro-écologie) et *d'appui aux producteurs* (ex : semences, produits vétérinaires, intrants, sources d'énergie, accès aux financements) demeurent largement dysfonctionnels quand ils existent ou absents.

A – Volet développement agro-pastoral

Aujourd'hui, dans les régions ici ciblées, l'Appui Conseil Agricole se base sur des interventions « ad hoc » menées dans le cadre de projets et sur un certain nombre de réseaux communautaires souvent constitués de volontaires. Il s'agit par exemple des MMAV11 pour les aspects vétérinaires, du réseau des Agents de Traitement Phytosanitaire (ATP), du réseau des paysans relais impliqués dans la promotion des « Champs Ecoles Paysans » et des Fermes Ecoles Paysan » pour diffuser les bonnes techniques d'agriculture et d'élevage, etc.). Ils sont accompagnés et soutenus par les techniciens des organisations non gouvernementales (ONG) et travaillent quand cela est possible « en binôme » avec les rares responsables des services techniques déconcentrés du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage.

Les rares entreprises privées (Ex : « Bovima » / élevage des bovins, « Tozzi Green » / production de maïs) existantes ont internalisé cette fonction et ont déployé des dispositifs complets pérennes en considérant que le conseil était un investissement rentable.

L'action interviendra pour a) consolider et professionnaliser les mécanismes d'un appui conseil existant à un niveau communautaire, b) renforcer les services techniques déconcentrés au niveau technique et matériel et améliorer la confiance des communautés dans les services techniques, mais surtout à travers un plaidoyer plus politique et stratégique pour trouver des solutions aux nœuds d'étranglement existants (insuffisance des agents sur le terrain et des moyens logistiques, besoin de recycler leurs compétences techniques, etc) en s'appuyant notamment sur le programme RINDRA12 de l'UE FED 38662; c) développer des synergies et des partenariats

⁹ L'Enquête Nationale sur le Suivi des indicateurs des Objectifs du Millénaire pour le Développement

¹⁰ Enquête Nationale de Sécurité Alimentaire

¹¹ Agents communautaires de santé animale

¹² Programme de Renforcement Institutionnel vers le développement de la Résilience Agricole

innovants avec les acteurs du secteur privé en valorisant les complémentarités entre acteurs et la mutualisation des compétences.

L'accès aux intrants demeure aussi limité. Les producteurs peuvent difficilement accéder à des semences de qualité, adaptées au contexte. A l'exception de l'expérience notable du CTAS¹³ qui a beaucoup travaillé sur la valorisation des semences locales et la mise en place d'un réseau de producteurs multiplicateurs de semences, les dernières estimations de la FAO (*food and agriculture organisation*) mentionnent un déficit de 4.000 tonnes de semences par an. Les services financiers disponibles se limitent à quelques rares institutions de microfinance dont les « coûts » d'accès au crédit sont très élevés (jusqu'à 50 % entre intérêts et frais). Le « Fonds de Développement Agricole » (FDA), instrument étatique créé pour financer les besoins des producteurs agropastoraux n'a pas encore fait ses preuves dans le Grand Sud à cause de son éloignement physique des producteurs et de la complexité à élaborer les dossiers et autres demandes d'appui conformes aux standards requis. Les Associations Villageoises d'Épargne et de crédit (AVEC) représentent par contre des mécanismes à valoriser pour faciliter la mobilisation de l'épargne et l'accès aux microcrédits notamment auprès des femmes. L'énergie représente aussi une contrainte majeure dans le processus de valorisation des nombreux produits (manioc, mil, sorgho, arachides, cactus, etc) qui pourrait se faire par exemple via l'installation de petites unités de transformation. Enfin les services de formation qualifiante sur les domaines agropastoraux sont quasiment inexistantes ou non fonctionnels sauf des expériences liées aux projets. A titre d'exemple, l'Androy ne compte aucun centre de formation agricole.

B – Volet Nutrition & Sécurité alimentaire

On sait en effet que la malnutrition chronique touche 41,6 % des enfants de moins de 5 ans, (soit plus de 1,6 millions d'enfants) classant Madagascar en 8e position des pays les plus affectés au monde, et en 5e position en Afrique. Ce pourcentage augmente à 45 % dans l'Androy et 47 % dans l'Anosy (EDS 2021). Cette prévalence est jugée “très élevée” par l'OMS (organisation mondiale de la santé) et considérée comme une “situation nutritionnelle critique”. La malnutrition aiguë représente une portion plus réduite mais plus visible, avec un peu plus de 250 000 enfants malnutris aigus (soit 6,4 % des enfants de moins de 5 ans, 15 % Androy et 10 % Anosy selon EDS 2021), et n'affecte pas uniquement les régions du Sud, mais aussi les régions du Centre, de l'Est et de l'Ouest. On estime à plus de 65 000 le nombre de décès annuels attribuables à la malnutrition (soit environ 28 % des décès des enfants de moins de 5 ans).

Les enfants et les adultes handicapés sont plus exposés à la malnutrition et à l'insécurité alimentaire en général. Dans le Grand Sud la prévalence de la malnutrition aiguë dans les périodes plus critiques (ex : soudure) peut dépasser le seuil d'urgence de 15 % (situation nutritionnelle sérieuse).

Les causes de la malnutrition à Madagascar sont multiples et incluent l'insécurité alimentaire chronique, le manque de diversité alimentaire, des pratiques d'alimentation du nourrisson et du jeune enfant inappropriées, un accès limité à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène, des maladies répétées comme le paludisme ou la diarrhée, un accès insuffisant aux soins et aux services sociaux en particulier pour les femmes et les enfants. Les analyses développées au Grand Sud mentionnent aussi plusieurs normes et usages socio-culturels (interdiction de certains aliments pour les femmes enceintes par exemple) comme étant des facteurs qui aggravent la situation nutritionnelle surtout des femmes et des enfants.

L'analyse des données disponibles fait ressortir des disparités régionales indiquant deux voies causales¹⁴ distinctes qui pourraient sous-tendre la situation nutritionnelle différente dans chaque zone géographique comme suit: ainsi, dans l'Androy, les causes de la malnutrition seraient davantage liées au facteur alimentaire, tandis que dans l'Anosy celles-ci seraient plutôt liées au facteur sanitaire.

Etant donnée cette multicausalité, les approches de lutte contre la malnutrition doivent être multisectorielles pour prendre en compte l'ensemble des causes immédiates et sous-jacentes de la malnutrition y compris les inégalités liées au genre et à d'autres facteurs d'exclusion.

Face à ce contexte fragile et afin de renforcer la résilience et la nutrition, il faut travailler de manière simultanée :

- Sur le court-terme en synergie avec les acteurs d'urgence en couvrant les besoins alimentaires de base et un minimum de diversité tout en assurant l'accès aux traitements nutritionnels et aux soins de santé (i.e.

¹³ Centre Technique Agro-écologique du Sud

¹⁴ Principales voies causales :

1 / Androy : diversité alimentaire faible; pratiques de soins inadéquates; fécondité élevée; eau-assainissement inexistant → voies causales: alimentaire + soins + démographique

2 / Anosy : anémie, maladies infantiles (notamment paludisme); faible accès aux services santé; eau-assainissement inexistant → voie: sanitaire (infections)

cliniques mobiles, stratégies avancées). Ce sujet pourra être repris par l'Action Santé – en renforçant ainsi les liens avec les mécanismes de réponse d'urgence (cas de crise majeure dans les zones ciblées).

- Sur le moyen/long terme il s'agirait plutôt de viser une amélioration des moyens d'existence, la formation/sensibilisation des communautés de base, le renforcement des capacités des acteurs/mécanismes locaux en charge du suivi nutritionnel (notamment les « Centres d'Accueil Enfants-Mères », les agents de santé, sites de nutrition), le rôle de l'Office Régional de la Nutrition (ORN) pour la coordination et le suivi des activités sur le terrain.

Pour surmonter certaines contraintes liées notamment à l'accès auprès des bénéficiaires ou les difficultés à toucher des effectifs importants, l'action valorisera les opportunités offertes par la digitalisation en termes notamment de « services » (informations, formations, sensibilisations, etc...) au profit des producteurs, des ménages et des autorités locales. L'Action s'appuiera aussi sur la capitalisation des acquis des projets qui ont déjà fait recours à la digitalisation comme AFAFI-SUD (FED 40001) (Ex : numéro vert 123 pour avoir des informations sur les calendriers agricoles).

Identification des principales parties prenantes et des questions institutionnelles et/ou organisationnelles correspondantes (mandats, rôles potentiels et capacités) à couvrir par l'action:

A – DEVELOPPEMENT AGRO-PASTORAL :

Au niveau institutionnel – les débiteurs d'obligations : Les Ministères de l'Agriculture et de l'Elevage (MINAE) et de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) au niveau central et déconcentré; La Chambre de l'Agriculture, la Direction Régionale de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle, le service en charge de la Formation Agricole et Rurale du MAE (pour le volet formation) ; l'ADER¹⁵ pour le volet énergie ; pour les semences on peut citer le Service officiel de contrôle (SOC) qui a pour responsabilité d'assurer le contrôle et la certification des semences produites et commercialisées à Madagascar et le centre de recherche agronomique national (le FOFIFA) déjà soutenu par des programmes régionaux de l'UE en partenariat avec le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD).

Les différents points focaux genre seront associés et renforcés afin d'intégrer une approche pour les femmes et les hommes dans toutes leur diversité et améliorer l'autonomisation des femmes.

Le MINAE est en train de valider une nouvelle stratégie d'appui aux producteurs à laquelle l'Action pourra contribuer.

Au niveau des organisations de base / société civile : Les Conseillers de Gestion à l'Exploitation Familiale (CGEAF) et les réseaux locaux d'appui aux producteurs (MMAV, Paysans Relais, etc.) auront un rôle important à jouer pour impulser l'accompagnement de proximité sur le terrain en veillant à cibler les groupes dans des situations de vulnérabilité; les coopératives et organisations de producteurs seront les bénéficiaires principaux de ce volet ; les ONG locales et internationales pourront apporter leur expertises technique et un accompagnement pour professionnaliser ces services d'appui aux producteurs.

Les détenteurs de droits : toutes les filles, femmes, hommes et garçons, dans leurs diversités. Les analyses communautaires, les planifications seront faites de manière transparente en veillant à une participation équilibrée de tous les groupes.

Au niveau des PTF : la FAO, la GIZ (PRADA- Adaptation des chaînes de valeur agricoles au changement climatique), le FIDA (FORMAPROD- Programme de Formation Professionnelle et d'Amélioration de la Productivité Agricole , DEFIS- Programme de développement de filières agricoles inclusives) et l'UE (RINDRA- programme de renforcement institutionnel vers le développement de la résilience agricole) travaillent sur ces sujets d'appui conseil qui sont aussi débattus dans le cadre de la Plateforme de Coordination du Secteur Rural guidé par le MINAE.

Le projet INCUBOOST FED 42758 (financé par l'UE sur les fonds régionaux à hauteur de 5 M EUR) qui vise à améliorer la lisibilité, l'accessibilité et la qualité globale du soutien technique et financier offert aux jeunes entrepreneurs et MPME au sein de l'écosystème d'incubation aussi au Grand Sud peut représenter une opportunité pour soutenir l'émergence de promoteurs de projets destinés à créer de la valeur ajoutée à base de ressources locales et de l'emploi.

Secteur Privé : Des synergies et collaborations seront aussi explorées avec les acteurs du secteur privé notamment dans les domaines de la production des semences et des systèmes agroalimentaire-nutritionnel (ex : valorisation du cactus, des insectes, etc...).

¹⁵ Agence de Développement de l'Energie en milieu Rural

B - NUTRITION :

Le pays dispose d'une Politique et d'un Plan National d'Action Multisectoriel de Nutrition (PNAMN) 2022-2026 qui vient d'être validé. L'Office National de la Nutrition avec ses dénombremements régionaux est l'organe de référence pour assurer la coordination du secteur.

Le PAM (programme alimentaire mondiale) et l'UNICEF (fonds des Nations unies pour l'enfance) jouent un rôle clef sur le sujet en termes d'appui à la coordination (cluster nutrition), le renforcement des capacités de l'ONN, la mise en œuvre des actions d'appui à la nutrition et la réponse d'urgence.

Nombreux sont les bailleurs qui interviennent au profit du secteur : la Banque Mondiale, l'Allemagne (via le projet PROSAR mis en œuvre par la GIZ), la JICA, etc.

La société civile est aussi engagée dans le secteur via la plateforme HINA (Harmonisation des Initiatives en Nutrition et sécurité Alimentaire) et plusieurs ONG nationales et internationales.

Le secteur privé participe enfin avec la production locale de produits nutritionnels reconnus et certifiés, notamment fortifiés (exemple : NutriZaza) en valorisant aussi les farines d'insectes et du cactus.

2. Prévention et Réponse aux désastres

L'Androy et l'Anosy figurent parmi les plus exposées aux risques causés par le changement climatique, les catastrophes naturelles et les contraintes biotiques qui se sont aggravées du fait des pressions anthropiques et de l'élévation des températures, affectant fortement des productions alimentaires de base et plongent les habitants dans une situation de vulnérabilité extrême. Il s'agit d'épisodes de sécheresse, d'invasions acridiennes et d'autres insectes ravageurs, de vents de sable, etc.

La réponse typique aux avertissements de détérioration des conditions des populations – comme récemment en 2021/2022 – est passée par le véhicule de l'aide humanitaire. Une telle aide est souvent tardive et mal ciblée. Le besoin même d'aide humanitaire de façon récurrente est symptomatique d'un échec des processus de développement dans le Grand Sud et de celui de la communauté de l'aide au sens large à répondre de manière appropriée aux alertes reçues en avance - un échec de vision, de direction et de coordination.

Plusieurs expériences ont été développées à la fin des années 90 autour de la mise en place des Système d'alerte précoce mais ces derniers ne sont plus fonctionnels depuis la crise de 2009.

Or, à ce jour, et malgré des efforts importants depuis le début des années 2010 notamment à travers un soutien fourni par l'Union européenne (UE), il n'existe pas à Madagascar de système de surveillance de la sécheresse coordonné, qui permettrait d'estimer les risques et de fournir des informations pour une prise de décision anticipée des parties prenantes, que ce soit les autorités ou les populations et les entreprises privées opérant dans cette zone géographique et fortement impactée.

La situation actuelle se résume à une multitude de Systèmes d'Alerte Précoce (SAP) et de systèmes d'information sectoriels (santé, nutrition, surveillance des ressources en eau, sécurité alimentaire, etc.) et d'analyses (l'IPC, l'Analyse de l'Economie des ménages, etc...) gérés par différents acteurs, sans cohésion, coordination ni mise en commun. Face à cette multitude, l'un des points de départ et de source d'information facilement compréhensible et maîtrisable par l'ensemble des acteurs humanitaires et la partie Gouvernementale à travers le Bureau National de Gestion des Risques et des Catastrophes (BNGRC) du Ministère de l'Intérieur et de la Réforme Administrative serait la collecte régulière et à coût réduit, l'analyse et le partage d'informations sensible au genre sur les effectifs des personnes déplacées, leurs profils, leur vulnérabilité et leurs besoins dans les régions du Sud de Madagascar afin de renforcer la coordination humanitaire-développement, d'offrir une réponse adaptée aux populations migrantes et locales et de maîtriser les risques de conflits communautaires par une assistance technique spécialisée.

D'autre part, cette longue histoire des SAP a permis de mettre en relief la difficulté d'appropriation de ces outils par les autorités comme par la population. Ceci affecte la durabilité de ces outils lorsque les partenaires techniques et financiers terminent leur appui.

D'autres limites de ces systèmes actuels incluent le fait que l'information générée : i) n'est pas retournée aux bénéficiaires, ii) n'est pas capitalisée ou consolidée pour fournir des orientations programmatiques utiles pour les projets en cours ou à venir, et iii) n'enclenche pas une réponse directe aux profits des populations affectées (ou qui seront affectées) par le choc.

L'enjeu est devenu encore plus complexe car il ne s'agit pas seulement de mettre en place un système d'alerte précoce sur un aléa, il s'agit de comprendre comment l'événement provoque un effet en cascade des conséquences qui affectent les vies, les économies et les écosystèmes. On est passé d'un risque simple (la probabilité de l'occurrence de quelque chose) à un risque compliqué (des hausses de températures qui rendent la sécheresse plus

sévère) et désormais on est sur un risque complexe avec des dimensions multiples d'accès à l'eau, de bien-être humain et de moyens de subsistance, entre autres.

Les conséquences de la sécheresse ne doivent pas être perçues comme inévitables. Les efforts de développement peuvent être hiérarchisés, renforcés, recentrés – sur la base d'une alerte, et ils peuvent être dirigés vers les personnes les plus à risque notamment les femmes seules, veuves ou célibataires, avec enfants à charge, les personnes âgées, les jeunes et les personnes ayant un handicap. Les transferts sociaux peuvent être augmentés, les capacités des communautés et leur participation peuvent être reconnues, valorisées et renforcées. **La recherche a montré que les premiers efforts sont beaucoup moins chers et plus efficaces que les réponses humanitaires tardives.** Un système d'alerte précoce dans le Grand Sud doit fournir les moyens de différencier un risque accru de crise aiguë à court terme d'une situation chronique.

L'alerte précoce est donc le fondement de cette Action, la fondation sur laquelle toutes les autres composantes sont construites. Les alertes doivent être contextualisées, granulaires et spécifiques en termes de saisonnalité, de zone de moyens de subsistance et de stratégies d'adaptation, et capacité communautaire.

Quand le système d'alerte précoce produit une alerte, spécifique à une zone de mise en œuvre de l'action, il est important d'envisager que le niveau des apports du programme puisse être augmenté, son champ d'application élargi, des ressources supplémentaires apportées, les activités qui ne sont plus appropriées reportées ou annulées et les fonds réaffectés de manière proactive.

Il s'agira donc de promouvoir un système d'alerte précoce unifié, multisectoriel/holistique, piloté avec une leadership locale/national et qui puisse surtout enclencher des réponses susceptibles d'anticiper, de prévenir et de mitiger les chocs qui affectent les populations dans des situations les plus vulnérables.

ECHO a initié dans le cadre de sa programmation annuelle (Humanitarian Implementation Plans 2022) un échange avec quatre agences onusiennes (FAO, UNICEF, PAM et PNUD, programme des nations unies pour le développement) qui avec le Bureau National de Gestion des Risques et Catastrophes (BNGRC) devront développer un système d'alerte précoce multisectoriel et holistique qui puisse répondre aux enjeux décrits ci-dessus avec un démarrage estimé avant fin 2022. Cela nous offre l'opportunité de suivre l'évolution de ce nouveau SAP et – si le mécanisme est jugé performant– de le consolider via la TEI PACTE VERT en opérationnalisant une fois de plus le NEXUS H-D-P.

Enfin le Système d'alerte précoce s'appuiera sur les opportunités désormais offertes par les nouvelles technologies et la digitalisation (images satellites, collecte des données sur le terrain, météo, etc...).

Identification des principales parties prenantes et des questions institutionnelles et/ou organisationnelles correspondantes (mandats, rôles potentiels et capacités) à couvrir par l'action:

Le pays est doté d'une politique et d'une stratégie nationale et de trois organes débiteurs d'obligations : la Cellule de Prévention et Gestion des Urgences (CPGU), en charge de la définition stratégique et rattaché à la Primature, le Bureau National de Gestion des Risques et Catastrophes (BNGRC), structure en charge de la mise en œuvre de la Stratégie nationale de Gestion des risques et catastrophes à Madagascar ayant le statut d'Etablissement Public à Caractère Administratif (EPA) classé dans la catégorie de lutte contre les sinistres, sous tutelle technique du Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation, et la Plateforme Nationale de Réduction des Risques de Catastrophes (PNRRC) composée de près de 100 acteurs principaux de la gestion des risques et catastrophes à Madagascar (Primature, départements ministériels, Système des Nations Unies, ONG, partenaires techniques et financiers sous le leadership du Gouvernement). Il existe ensuite un réseau d'ONG internationales (Start-Network) qui travaillent activement sur l'anticipation et la réponse aux chocs.

Les détenteurs de droits : toutes les filles, femmes, hommes et garçons, dans leurs diversités. La participation communautaire est importante pour l'identification en amont des groupes dans des situations vulnérables et pour l'appropriation, l'utilisation et la transmission des informations relatives au SAP.

3. Eau

Madagascar a l'un des accès les plus limités à l'eau et à l'assainissement. Seuls 36 % des ménages des zones rurales utilisent des installations d'eau améliorées et 57 % de la population pratiquent la défécation à l'air libre (UNICEF, 2019). Le manque d'accès direct à la ressource en eau a des conséquences sur les activités domestiques des femmes et des jeunes filles en charge des corvées d'eau¹⁶. L'eau constitue l'un des nœuds des problèmes du Grand Sud et est un facteur clé de stabilisation de l'économie et de la santé des ménages. L'accès à l'eau est variable et dépend fortement des caractéristiques de chaque écosystème présent dans ces deux régions : zones cristallines, zones sédimentaires, zones du littorale etc...

¹⁶ Care (2021), Analyse genre sur la SSR et la résilience climatique. [Lien](#)

L'idée centrale de ce projet est d'investir dans différentes formes de captage, de stockage et de valorisation des ressources en eau pluviale, comme catalyseur de la réhabilitation durable des paysages agraires. En fonction de chaque zone et des contraintes expérimentées par la population par rapport à l'accès à l'eau potable et à usage productif, différentes options seront retenues (construction/réhabilitation de forages ; impluvium, réservoirs d'eau, systèmes de désalinisation, etc...) afin de mieux valoriser les eaux de pluies et de ruissellement, en favorisant leur stockage, leur conservation et leur valorisation à la fois pour l'alimentation humaine, l'élevage et l'agriculture.

Un enjeu majeur demeure celui de la gouvernance / gestion des infrastructures d'eau qui nécessitent une forte implication des usagers, en particulier des femmes, pour assurer leur maintenance notamment avec des contributions en argent - ce qui pose un problème majeur à des populations qui surtout en période de soudure n'ont aucunes ressources financières.

Identification des principales parties prenantes et des questions institutionnelles et/ou organisationnelles correspondantes (mandats, rôles potentiels et capacités) à couvrir par l'action:

Le Ministère de l'Hydraulique et de l'Agriculture et de l'Élevage au niveau central et déconcentré; Les acteurs du secteur privé impliqués dans la gestion des infrastructures en eau.

La Banque Mondiale via le projet Mionjo a dédié un de ses trois volets d'intervention à l'accès à l'eau et vient de financer l'UNICEF pour la construction de 600 forages dans le Grand Sud.

La Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW) est en train de négocier un nouveau projet de type « résilience » de 22M EUR avec UNICEF et le Programme Alimentaire Mondial (PAM) avec une composante « eau » dans trois communes du Grand Sud.

USAID finance le secteur à hauteur de 9 M EUR via trois projets majeurs en phase de mise en œuvre.

Plusieurs ONG locales et internationales sont aussi impliquées dans des actions en faveur du secteur eau.

L'implication du secteur privé augmente actuellement via des actions de type « Partenariat Public-Privé » promues par UNICEF.

4. Environnement

La protection de l'environnement (couvrant notamment la biodiversité, les ressources naturelles, les aires protégées, les changements climatiques et les pollutions de l'eau, de l'air et des sols) est une thématique souvent considérée comme secondaire dans les ordres de priorités des gestionnaires de la chose publique du fait de bénéfices le plus souvent à moyen voire long terme, alors que les besoins de base des populations requièrent des solutions immédiates. Cette situation est encore exacerbée dans le Grand Sud, où le potentiel agro-écologique est fragilisé par des conditions pluviométriques défavorables et le maintien de pratiques destructrices (terroirs en voie de « sahélistation ») avec des niveaux de risques encore accrus du fait des dérèglements climatiques dont les manifestations les plus préoccupantes se font jour au travers de crises humanitaires de plus en plus sévères et de plus en plus fréquentes. Bien que jouant un rôle important dans l'utilisation des ressources naturelles et au bon fonctionnement de la vie dans les communautés et les groupes minoritaires, les femmes ne sont que très peu associées à la prise de décision et à la gestion de l'environnement. La gestion de l'environnement est considérée dans cette action dans une suite logique qui consiste à : 1- préserver les forêts naturelles en amont des bassins de production pour maintenir leur rôle régulateur sur le climat, la sauvegarde d'une biodiversité unique, leur rôle de château d'eau, condition sine qua non de toute forme de vie et donc de développement dans le bassin versant (approche paysage), 2- assurer une gestion durable des ressources naturelles : niveaux raisonnés de prélèvement sur les ressources végétales et animales renouvelables ainsi que la préservation et l'augmentation du capital agro-sylvo-pastoral productif, avec un accent sur le préalable que constitue la gestion conservatoire des eaux et des sols, 3- promouvoir des activités génératrices de revenus pour les communautés riveraines, en particulier pour diverses catégories de vulnérables, en vue de leur offrir une meilleure sécurité alimentaire et nutritionnelle, une autonomie économique accrue, de meilleurs pouvoirs décisionnels susceptibles d'offrir des alternatives aux pratiques illicites et/ou non durables pour l'environnement (dont les feux de forêts, l'exploitation des bois précieux, la consommation d'animaux en voie de disparition, etc.). Sont également considérées toutes mesures d'accompagnement favorisant la coordination, les transferts de capacités, la capitalisation des bonnes pratiques (selon les approches, les montages, les terroirs, les acteurs), la viabilisation des interventions, etc. Il est tenu compte de la situation environnementale très contrastée entre le versant Est (alizés, mieux arrosé) et Ouest (sous le vent, très sec) que sépare la zone de crête de la chaîne montagneuse traversant la zone d'intervention dans le montage de l'action (et dans les partenariats, dont plus particulièrement AFD, actif depuis longtemps dans la partie Est sur la gestion des aires protégées, la gestion durable des ressources naturelles et des mesures connexes).

Identification des principales parties prenantes et des questions institutionnelles et/ou organisationnelles correspondantes (mandats, rôles potentiels et capacités) à couvrir par l'action:

i) Les Ministères de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) et de l'Agriculture et de l'Elevage (MINAE) au niveau central et déconcentré; **ii) Les Autorités locales** (avec rôles et responsabilités accrus si la politique de décentralisation se matérialise) **iii) la société civile locale** (notamment à travers les Organisations de producteurs et les Communautés de base (COBA)), **iv) Les ONG** nationales et internationales et les bureaux d'études spécialisés et **v) Les Agences de coopération des Etats Membres** notamment l'AFD (via le projet Talaky et Talaky B), l'Allemagne (projet PROSILIENCE) et d'autres partenaires techniques et financières (USAID, UNDP, etc.).

3 DESCRIPTION DE L'ACTION

3.1 Objectifs et produits

L'objectif général (impact) de cette action est de contribuer au renforcement de la résilience en particulier la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la population, notamment des groupes vulnérables dont les femmes et les enfants, et des institutions en charge d'offrir des services adaptés face aux chocs socio-éco-climatiques dans le Grand Sud.

Les objectifs spécifiques (résultats) de cette action sont :

1. OS1 : « Contribuer au développement d'un secteur agro-pastoral diversifié et adapté au changement climatique, à travers l'amélioration de sa productivité, le renforcement des moyens d'existence des plus vulnérables et l'augmentation de leur accès à des régimes alimentaires diversifiés et riches en nutriments, notamment pour les femmes et les enfants, et d'autres groupes en situation élevée de vulnérabilité ».
2. OS2 : « Préserver et restaurer les paysages, les forêts et les services écosystémiques associés dans le cadre d'une gestion intégrée, durable et inclusive des territoires et des bassins versants ».
3. OS 3: « Améliorer la gestion et la réponse aux risques et les liens entre actions d'urgence, de cohésion sociale et de développement à travers d'une mise en œuvre coordonnée, inclusive, redevable, sensible aux conflits et fondée sur des données probantes ».

Les produits de cette action contribuant aux objectifs spécifiques (effets attendus) correspondants sont les suivants:

Produit 1.1 contribuant à l'effet attendu 1 (ou objectif spécifique 1)

Les moyens et les services d'appui aux producteurs sont renforcés et fonctionnels pour soutenir des filières durables, adaptées au changement climatique, sensibles à la nutrition et orientées aux marchés

Produit 1.2 contribuant à l'effet attendu 1 (ou objectif spécifique 1)

Les moyens et services permettant aux ménages, notamment ceux dans des conditions les plus vulnérables de renforcer leurs moyens d'existence, prévenir et traiter la sous-nutrition chez les femmes en âge de procréer et les enfants de moins de 5 ans sont promus et assurés

Produit 2.1 contribuant à l'effet attendu 2 (ou objectif spécifique 2)

Les habitats naturels, les paysages, les forêts et les périmètres de protection des sources sont protégés et/ou restaurés efficacement suivant une planification et une gouvernance participatives pour tous, y compris les femmes.

Produit 2.2 contribuant à l'effet attendu 2 (ou objectif spécifique 2)

Les dispositifs et les pratiques adaptées d'aménagement pour la conservation et la restauration des sols et la gestion durable et résiliente des ressources en eau sont mis en place et maîtrisés localement.

Produit 3.1 contribuant à l'effet attendu 3 (ou objectif spécifique 3)

Des actions d'anticipation et de réponse aux chocs sont apportées aux populations grâce aux analyses produits par un système d'information et alerte précoce (SIAP) fonctionnel et coordonné.

Produit 3.2 contribuant à l'effet attendu 3 (ou objectif spécifique 3)

Les capacités des acteurs à assurer la coordination, l'impact, l'inclusive, la redevabilité, la cohésion sociale du tissu communautaire et la capitalisation des activités sur le terrain sont renforcées afin d'opérationnaliser le NEXUS HDP.

Ces trois objectifs spécifiques couvrent à la fois la « zone fragile » et la « zone verte » et les produits envisagés seront déclinés en fonction des caractéristiques et potentialités agro-écologiques de chaque zone.

3.2 Activités indicatives

Les actions ici planifiées sont définies pour : i) mieux articuler le lien entre action d'urgence et de développement, ii) valoriser les acquis, les synergies et les complémentarités avec les autres projets déjà encourus financés par l'UE sur les secteurs couverts par cette Action ; iii) promouvoir les synergies et les complémentarités avec les autres 3 Actions en cours de préparation (« Energie renouvelable et durable », « Santé » et « Tou.te.s responsables et redevables ») qui vont cibler aussi le Grand Sud ; iv) faciliter les liens sectoriels entre le niveau « terrain » et le niveau centrale notamment pour les secteurs agriculture, élevage, eau et environnement et v) promouvoir une coordination notamment sur la zone de l'Androy.

Produit 1.1 contribuant à l'effet attendu 1 (ou objectif spécifique 1) :

Les moyens et les services d'appui aux producteurs sont renforcés et fonctionnels pour soutenir des filières durables, adaptées au changement climatique, sensibles à la nutrition et orientées aux marchés

- A 1.1.1 : Appui multiforme aux instances publiques, privées et à base communautaire susceptibles de fournir des services d'appui et de conseil et d'intrants (Ex : énergie à des fins productifs, services vétérinaires et phytosanitaires, semences de qualité, accès aux financements, formation, vulgarisation, accompagnement...) pour permettre aux producteurs agro-pastoraux et à leurs organisations (en ciblant aussi celles de femmes) de sécuriser et adapter leur capital productif face aux risques du CC, accroître et mieux valoriser leurs productions ;
- A 1.1.2 Mise à disposition de paquets d'appui (formation, dotation en matériel, infrastructures, expertise, mise en réseau...) en faveur des acteurs – y compris les opérateurs du secteur privé - impliqués dans les chaînes de valeur (et en particulier celles sensible à la nutrition) afin de valoriser des productions agropastorales locales (Ex : arachide, patate douce, oignon, cactus, ricin, miel, petit élevage etc...) ;
- A 1.1.3 Mise à disposition de paquets d'appui (formation, kits, appui/conseil) en faveur des jeunes et des femmes pour développer des projets de valorisation des productions agropastorales régionales et créer de la valeur ajoutée.
- A 1.1.4 : Promotion des pratiques agro-écologiques (formation, équipements, intrants etc...) sur la base des bonnes pratiques. Ceci sera un aspect transversal à l'Action et articulé avec les autres activités pour assurer une cohérence d'ensemble
- A 1.1.5 : Appuyer de manière ponctuelle les services centraux des ministères techniques concernés dans l'élaboration/actualisation des politiques, stratégies, plan d'action inclusifs et sensibles au genre en lien avec les besoins exprimés par les acteurs sur le terrain dans les domaines clef de l'Action : agriculture, élevage, pêche et nutrition

Produit 1.2 contribuant à l'effet attendu 1 (ou objectif spécifique 1)

Les moyens et services permettant aux ménages, notamment ceux vivant dans les conditions les plus vulnérables, de renforcer leurs moyens d'existence, prévenir et traiter la sous-nutrition chez les femmes en âge de procréer et les enfants de moins de 5 ans sont promus et assurés

- A 1.2.1 : Accompagner et renforcer les capacités techniques, organisationnelles et matérielles de l'Office National de la Nutrition (ONN) au niveau central pour jouer davantage son rôle de coordination, leadership et promoteur des politiques et stratégies du secteur de la nutrition en référence notamment au Grand Sud (**MACRO**)
- A 1.2.2 Renforcer les capacités de l'Office Régional de la Nutrition (ORN) au niveau de l'Androy et de l'Anosy pour soutenir les actions de coordination, sensibilisation, formation, animation, suivi et promotion des bonnes pratiques en matière de nutrition (**MESO**)
- A 1.2.3 : Consolider les initiative à base communautaire (cantines scolaires, Centre d'Accueil Enfants-Mères, Agents communautaires, sites de nutrition) pour renforcer les paquets d'activités de proximité (formation, suivi, référencement, etc...) et la promotion des bonnes pratiques notamment sur le changement de comportement des femmes en matière de nutrition de la mère et de l'enfant, de la santé maternelle et infantile et de l'hygiène (dissémination de recettes nutritives et démonstrations culinaires basées sur des produits locaux disponibles et financièrement abordables) (**COMMUNAUTAIRE**)
- A 1.2.4 : Mise en place d'un paquet intégré d'activités socio-économiques (Ex : activités génératrices de revenu - AGR, associations d'épargne et crédit - AVEC, alphabétisation fonctionnelle axée sur les compétences de vie, protection, etc.) basée sur les bonnes pratiques afin de favoriser la résilience et la

sécurité alimentaire et contribuer à l'égalité homme-femme et à la protection communautaire visant à désamorcer les conflits potentiels;

- A 1.2.5 : mise en place de filets de sécurité sociaux productifs et non productifs (cash ou coupons inconditionnels en période de soudure, voire assistance alimentaire ciblée et périodique, coupons conditionnels hors période de soudure, recapitalisation de cheptels, aliments bétails, THIMO (Travaux Haute intensité de Main d'œuvre) de réhabilitation des infrastructures ou de récupération des terres agricoles dégradées en relation directe avec l'action.

Produit 2.1 contribuant à l'effet attendu 2 (ou objectif spécifique 2) : Les habitats naturels, les paysages, les forêts et les périmètres de protection des sources sont protégés et/ou restaurés efficacement suivant une planification et une gouvernance participatives pour tous, y compris les femmes.

- A 2.1.1 : Accompagner le processus d'octroi de statut d'aire protégée du massif de Beampingaratsy
- A 2.1.2 : Concevoir de manière inclusive et participative et mettre en œuvre les plans d'aménagement et de gestion en vue de la restauration des paysages et des forêts naturelles et de la protection des cours d'eau (approches communautaires, lignagères et individuelles), assurer le suivi des services écosystémiques des forêts
- A 2.1.3 : Renforcer la protection de la nouvelle aire protégée : développer des activités alternatives et inclusives génératrices de revenus pour les populations vulnérables riveraines des forêts, lutte contre les dégradations (surveillance feux, délits, ...), suivi écologique des espèces cibles dans la Nouvelle Aire Protégée, ...
- A 2.1.4 : Promouvoir l'éducation et la sensibilisation à l'environnement et au changement climatique en tenant compte des enjeux de protection des droits humains, d'égalité de genre en lien avec les enjeux environnementaux locaux
- A 2.1.5 : Appuyer la collaboration entre les acteurs en charge de la gestion des différentes aires protégées de la région Anosy

Produit 2.2 contribuant à l'effet attendu 2 (ou objectif spécifique 2) : Les dispositifs et les pratiques adaptées d'aménagement pour la conservation et la restauration des sols et la gestion durable et résiliente des ressources en eau sont mis en place et maîtrisés localement.

- A 2.2.1 : Déployer les dispositifs de gestion conservatoire des eaux et des sols dans les zones agricoles sensibles
- A 2.2.2 : Développer les divers aspects de la GIRE (gestion intégrée des ressources en eau: boisson, abreuvement, hydro-agriculture) et les mesures d'accompagnement, d'accessibilité et de viabilisation (bonne gestion, gouvernance, ...)
- A 2.2.3 : Appuyer de manière ponctuelle les services centraux des ministères techniques concernés dans l'élaboration/actualisation des politiques, stratégies, plan d'action en lien avec les besoins exprimés par les acteurs sur le terrain dans les domaines de l'eau et de la protection des sols

Produit 3.1 contribuant à l'effet attendu 3 (ou objectif spécifique 3)

Des actions d'anticipation et de réponse aux chocs sont apportées aux populations grâce aux analyses produits par un système d'information et alerte précoce (SIAP) fonctionnel et coordonné.

- A.3.1.1 Mise en place d'un système d'alerte précoce (ex : suivi de la campagne agricole et de l'élevage, pluviométrie, informations sur les prix/marchés, mouvement des populations, incidents sécuritaires, etc.) qui soit reconnu par tous les intervenants et susceptible de produire des alertes accompagnées par une réponse de prévention ou réponse aux chocs
- A 3.1.2 : Renforcer, harmoniser et capitaliser le système de production de données, (y compris une meilleure désagrégation des données) d'analyse et de suivi des principaux exercices liés aux moyens d'existence et aux stratégies de résilience des populations (« Analyse de l'économie des ménages » (HEA), observatoires de la résilience, multiples bulletins produits par les principaux acteurs notamment UNICEF, FAO et PAM) afin que les analyses produites puissent être d'utilité pour les acteurs de terrain et en termes programmatiques.
- A 3.1.3 Mise en place d'un paquet de réponses efficaces (cash, nourriture, semences, etc...) qui puisse prévenir et anticiper les effets d'un choc ou apporter une réponse immédiate pour réduire les effets négatifs sur les populations affectées

- A 3.1.4 Appui multiforme et sur base d'une analyse des besoins partagés avec tous les intervenants en faveur du Bureau National de Gestion des risques et catastrophes (BNGRC) et la Cellule de Prévention et Gestion des Urgences (CPGU) en tant qu'acteurs nationaux clef en gestion des risques et catastrophes

Produit 3.2 contribuant à l'effet attendu 3 (ou objectif spécifique 3)

Les capacités des acteurs à assurer la coordination, l'impact, l'inclusive, la redevabilité, la cohésion sociale du tissu communautaire et la capitalisation des activités sur le terrain sont renforcées afin d'opérationnaliser le NEXUS H-D-P.

- A 3.2.1 : Appui aux systèmes de coordination local et national (ressources humaines, moyen logistiques, fournitures de bureau) qui vont contribuer à une coordination effective des actions au Grand Sud
- A 3.2.2 : Mise en place d'exercices réguliers d'enquête pour analyser et apprécier les niveaux d'inclusion, satisfaction, redevabilité, la participation des communautés de base, la sensibilité aux conflits et le respect du principe du « do no harm » sur les zones ciblées par l'Action (y compris des thèmes sensibles et complexes comme le foncier)
- A 3.2.3. Mise en place d'un système de Suivi-Evaluation et Recherche Opérationnelle pour renforcer un futur plaidoyer conjoint (UE, Etats membres, autres partenaires) basé sur des évidences

La contribution de l'UE à l'Initiative Equipe Europe prévue dans ce plan d'action annuel sera complétée par d'autres contributions des partenaires européens. La contribution indicative de l'UE est soumise à la confirmation formelle des contributions significatives de chaque partenaire dès que possible. Si l'IEE ou ces contributions devaient ne pas se matérialiser, l'action de l'UE pourrait continuer en dehors du cadre de l'IEE.

3.3 Intégration des questions transversales

Protection de l'environnement et changement climatique

Résultats de l'examen de l'évaluation environnementale stratégique (EES) (pertinent pour l'appui budgétaire et les interventions au niveau stratégique)

Le criblage EES a conclu qu'aucune autre action n'était requise.

Résultats de l'évaluation des incidences sur l'environnement (EIE) (pertinents pour les projets et/ou les interventions spécifiques dans le cadre d'un projet)

L'évaluation préliminaire de l'EIE a classé l'action en tant que catégorie C (aucune évaluation supplémentaire n'est nécessaire).

Résultats de l'examen analytique de l'évaluation des risques climatiques (pertinent pour les projets et/ou les interventions spécifiques au sein d'un projet).

L'examen analytique des agences de notation a conclu que cette action était à risque faible ou nul (aucune évaluation complémentaire n'est nécessaire).

Égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes et des filles

Conformément aux codes du CAD de l'OCDE identifiés à la section 1.1, cette action porte la mention /G1.

L'Action intègrera une approche basée sur le genre tout au long du cycle de conception et de mise en œuvre et notamment dans le cadre des activités liées au produit 1.2. Ellesoutiendra également les institutions bénéficiaires dans la collecte et l'analyse de données désagrégées par genre, âge et d'autres critères géographiques/sociaux pertinents. L'Action est alignée avec les objectifs du Plan d'Action Genre (GAP) III (2021-2025) de l'UE et le Country Level Implementation Plan (CLIP) notamment : I. Garantir l'absence de toute forme de violence sexiste ; III. Domaine thématique d'engagement- Promouvoir les droits économiques et sociaux et l'autonomisation des filles et des femmes ; IV. Promotion de l'égalité en matière de participation et d'exercice de responsabilités ; V. Femmes, Paix et Sécurité ; VI. Domaine thématique d'engagement - Relever les défis et exploiter les opportunités offertes par la transition verte et la transformation numérique.

L'Action prendra en compte la dimension socio-anthropologique pour mieux cerner les facteurs socio-culturels qui peuvent représenter des freins, des obstacles ou des opportunités dans le processus de réduction des inégalités hommes- femmes.

Les actions communautaires comme les activités génératrices de revenu, les groupes d'épargne et les centres nutritionnels contribueront à améliorer l'autopromotion de la femme, son état de santé ; des paquets d'activités « ad hoc » seront fournis (appui psychosocial, écoute actif, etc...) pour mitiger les effets des violences et traumatismes.

Outre les actions ciblant prioritairement les femmes chefs de ménage les plus pauvres et vulnérables, les femmes entrepreneures et les femmes membres d'organisations paysannes ou d'associations féminines et les femmes handicapées, d'autres actions utilisant l'approche de « masculinité positive » seront aussi mises en œuvre afin d'engager les hommes vers plus d'égalité pour les femmes dans les charges de travail et dans l'accès aux ressources et aux bénéfiques des activités

Droits de l'homme

L'action s'appuie sur l'approche fondée sur les droits humains qui inclut le respect des principes d'indivisibilité du droit, de transparence, redevabilité, non-discrimination, autonomisation et participation et la réalisation des droits humains des différentes parties prenantes aussi bien dans la conception, la mise en œuvre, le monitoring et l'évaluation de l'ensemble des actions. L'action va contribuer à la jouissance des droits des populations ciblées en ce qui concerne l'alimentation, l'accès à l'eau et à un environnement sain ; cela va renforcer leurs capacités de résilience et d'autonomie.

L'approche basée sur les droits humains sera appliquée tout au long de la mise en œuvre de l'action. L'action cherchera également à renforcer la transparence et la redevabilité des services auprès des détenteurs de droits.

Handicap

Conformément aux codes du CAD de l'OCDE identifiés à la section 1.1, cette action porte la mention [D0]. Cela implique que dans le ciblage des bénéficiaires, notamment pour le P1.1 et P 1.2, un effort particulier sera fait pour inclure les personnes handicapées et mieux cerner leurs besoins afin de leur fournir des appuis adéquats et efficaces et pour s'assurer qu'ils bénéficient également de l'intervention. Les coûts supplémentaires liés au handicap et les mesures d'accessibilité seront assurés tout au long de l'action, en accordant une attention particulière aux besoins nutritionnels des femmes et des enfants handicapés, et en veillant à ce qu'ils soient inclus dans les activités de résilience.

Démocratie

Cette action mettra l'accent sur la centralité de la personne. Il ne s'agira donc pas de « reverser des appuis sur des bénéficiaires » mais de travailler avec eux pour identifier ensemble des voies d'impact et des moyens pour réduire leur fragilité et leur précarité.

Les populations ciblées auront accès à plusieurs canaux accessibles et sécurisés pour exprimer à la fois leur satisfaction et leurs avis et pour faire des suggestions pour améliorer la qualité des interventions ainsi que leur implication dans le projet et à terme leur appropriation de ce dernier.

Sensibilité aux conflits, paix et résilience

La zone ciblée par l'Action est très complexe et sensible.

De manière préalable des analyses sensibles au conflit seront établies pour les activités qui peuvent enclencher des conflits, des tensions et accroître les jalousies entre communautés et ménages. Un accent particulier sera mis sur l'intégration du principe de « ne pas nuire » (do no harm). Comme recommandé lors de l'exercice du CAS, des enquêtes régulières seront développées sur le terrain pour assurer que la redevabilité, l'inclusion, la satisfaction des bénéficiaires soient toujours évaluées et puissent mieux orienter la mise en œuvre de l'Action.

Le système d'alerte précoce prévu dans l'Action prendra en compte certains facteurs comme l'augmentation des tensions au niveau communautaire (mécontentement par rapport à l'appui ne répondant pas aux besoins des groupes cibles, rumeurs d'attaques de Dahalos, etc).

Le renforcement des capacités de résilience est au cœur de cette Action. Elle sera aussi évaluée à travers des mécanismes de type « observatoire » avec des passages d'enquête périodique pour mieux apprécier les stratégies d'adaptation des groupes cibles.

Réduction des risques de catastrophes

Au vue des aléas multiples auxquels sont confrontées les populations de la zone ciblée par cette Action, la prévention, la gestion, l'atténuation et la réponse aux risques et aux catastrophes est une composante à part entière de ce programme, voire sa « pierre angulaire ».

C'est grâce à un système d'alerte précoce (SAP) efficace et multi-risque, susceptible d'anticiper les multiples chocs qui caractérisent cette région (sécheresse, invasions acridiennes, chenilles légionnaires, insécurité, etc.), coordonné et surtout qui puisse être une référence pour tous les partenaires sur le terrain que l'Action apportera une réponse effective aux enjeux du Grand Sud.

Compte tenu de la grande vulnérabilité du système alimentaire de Madagascar aux chocs climatiques extrêmes, (notamment la sécheresse au Grand sud depuis 2020 et les récentes tempêtes tropicales et les cyclones), l'Action intégrera et généralisera les activités de préparation aux catastrophes et de réduction des risques de catastrophe afin d'atténuer l'impact des phénomènes météorologiques extrêmes. **Des « modificateurs de crise » (crisis modifiers) seront systématiquement intégrés dans l'Action pour assurer une flexibilité suffisante de la mise en œuvre des activités** vis-à-vis des chocs de catastrophes naturelles ou de pandémies. Dans la mesure du possible, l'Action sera coordonnée avec les interventions existantes de préparation aux catastrophes et de réduction des risques de catastrophe financées par ECHO dans le pays et au Grand sud en particulier.

Autres considérations, le cas échéant : RAS

3.4 Risques et enseignements tirés

Catégorie	Risques	Probabilité (Haute/ Moyenne/ Faible)	Impact (Haute/ Moyen/ Faible)	Mesures d'atténuation
Environnement externe	Chocs naturels majeurs influant sur le déroulement de l'Action (Covid-19, invasions acridiennes, sécheresses, inondations et cyclones de grande ampleur, attaques de Dahalos, etc.)	H	H	<ul style="list-style-type: none"> - Flexibilité pour adapter le programme à d'autres secteurs et d'autres acteurs au niveau local/sectoriel en intégrant dans l'Action des modificateurs de crise (« crisis modifiers ») - Suivi de proximité des facteurs de risques pour anticiper les réponses (réactivation du système d'alerte rapide) - Plaidoyer pour accélérer la réponse d'urgence de la part des autres acteurs concernés (urgence, de stabilisation etc) - Recours à la déclaration de crise pour enclencher des réponses d'urgence
	Une forte inflation des prix en lien avec la crise Ukrainienne	M	M	<ul style="list-style-type: none"> - Prévoir des imprévus à mobiliser pour ce cas de figure
Politique	En lien avec la période pré et post électorale, des changements institutionnels et de vision stratégique au sein du gouvernement de Madagascar pourraient arriver	F	H	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer un suivi de la période pre et post électorale pour anticiper des possibles changements - Maintenir un dialogue interne continue entre section politique et section coopération - Signature au premier semestre des principaux contrats
Mise en œuvre de l'Action	Faible coordination entre PTF sur le terrain avec comme conséquences un chevauchement des actions, un faible impact, des complémentarités et synergies insuffisantes	M	H	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les capacités des facilitateurs des principales instances de coordination (Plateforme de Coordination du Secteur Rural, GT NEXUS H-D-P, Coordination Locale) pour plus d'efficacité et d'inclusion dans leur rôle de coordination, de plaidoyer, de planification et de leadership (Gouvernorat, etc...) - Faciliter, impulser et plaider pour une meilleure coordination entre bailleurs d'abord (notamment avec BM, FIDA, BAD) opérant avec des structures de gestion complexes et distantes ; - Faciliter l'analyse conjointe des besoins et des actions à développer avec tous les PTF dans une logique de NEXUS H-D-P (un sous-

				<p>groupe Nexus a été créé à l'initiative de la DUEM, co-piloté par la DUEM et l'USAID)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Instaurer un dialogue au niveau politique entre les principaux bailleurs pour mieux partager les informations programmatiques ex-ante sur la contractualisation et faciliter ainsi la coordination en termes de rôles, responsabilités, activités à financer etc.
	L'Action couvre plusieurs secteurs sur une zone relativement importante et difficile d'accès ce qui rend complexe la coordination entre partenaires de mise en œuvre et l'accompagnement et le suivi des bénéficiaires par les partenaires sur le terrain	M	M	<ul style="list-style-type: none"> - Le programme investira davantage sur des « antennes » basées sur le terrain (où seront basés les partenaires de mise en œuvre et surtout l'assistance technique) pour assurer un suivi de proximité auprès des bénéficiaires
	Difficulté à coordonner la mise en œuvre de l'Action via ses différents partenaires	M	H	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'une unique instance de pilotage (COFIL) sous le leadership des autorités locales ; - Suivi rapproché de la part de l'AT et du chargé de programme - Bien définir dès le début les rôles et responsabilités en termes de coordination de chaque acteur
	Retard dans la prise de décision au niveau décentralisé ou central	M	M	<ul style="list-style-type: none"> - Plaidoyer au niveau politique pour accélérer les décisions à prendre au niveau central ; - Dialogue, implication et partage continu avec les décideurs au niveau local - Impliquer davantage les instances de prise de décision dans les aspects de communication. Cela pourra décourager les retards
	Le MINAE et le MEDD pourraient avoir des visions stratégiques différentes pour le Projet et des avis divergents sur certaines activités.	M	M	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir la collaboration entre ministères en recourant au plaidoyer technique et politique
	Une faible implication de la part des populations bénéficiaires dans la mise en œuvre des activités et une appropriation mitigée des outils promus (notamment le SAP) pourrait ralentir	M	H	<ul style="list-style-type: none"> - Des mécanismes permettant d'apprécier le niveau d'implication, la redevabilité et le respect du principe du « do no harm » seront périodiquement mis en place pour apprécier et renforcer en cas de besoins la participation des populations à chaque phase du programme ; - Mener régulièrement des analyses socio-anthropologiques qui permettront de détecter de possibles facteurs de blocage réduisant la participation, la mobilisation et

	l'avancement des activités.			l'appropriation des communautés en veillant tout particulièrement à atteindre les populations les plus vulnérables, telles que les femmes et les filles handicapées.
Personnes et organisation (catégorie 3)	Faiblesse des ressources humaines (en quantité et en qualité) pour assurer au niveau local l'appropriation des outils développés et la mise en œuvre des actions	M	H	<ul style="list-style-type: none"> - Investir davantage sur les organisations locales et les RH locales (ex : animateurs endogènes) via des formations périodiques, des activités de recyclage, des appuis logistiques pour garantir leur proximité avec les bénéficiaires ; - L'Action devra être en capacité de promouvoir des initiatives (mutualisation des bureaux, partage de services communs) et d'apporter les ressources nécessaires pour rendre plus « attractif » les principaux sites / pôles où seront basées les équipes de mise en œuvre - Les ONG de terrain auront la capacité de déployer des équipes de techniciens locaux au plus près des bénéficiaires, avec l'appui d'ingénieurs et de cadres expérimentés pour contribuer à atténuer les risques liés à la situation des bénéficiaires. - Disposer d'une assistance technique de qualité sur le terrain susceptible d'apporter un Appui/Conseil aux partenaires et de mieux suivre la performance de leur travail sur le terrain - S'appuyer sur l'expérience d'AFIFI SUD en termes de systèmes de S&E - Renforcer le contrôle interne pour réduire les possibles cas de malversation/fraude etc...

Leçons apprises

L'Action cherchera à capitaliser sur les bonnes pratiques et les leçons apprises au cours des programmes passés dont les thématiques et les zones géographiques d'intervention sont semblables ou proches (notamment ASARA, PROACT et AINA) mais aussi sur celles du programme AFIFI – SUD en cours. Les principaux enseignements à prendre en compte sont :

- a) Concentrer les zones d'intervention pour éviter la dispersion, la faible efficacité et le manque de durabilité des actions. Le **ciblage géographique** devra donc prendre en compte plusieurs critères (administratifs, territoriaux, dynamiques commerciales, délimitations des bassins versants, zones de sécheresse) pour favoriser à la fois les zones de fortes productions et des zones plus fragiles ;
- b) La **coordination** entre les opérations d'urgence et le développement (approche NEXUS H-D-P) a parfois été déficiente (notamment sur les semences) et doit être renforcée à travers une concertation institutionnalisée, une meilleure communication et des mécanismes de transfert et de coordination au niveau local ;
- c) Investir davantage sur les actions nécessaires pour **opérationnaliser les NEXUS** humanitaire – développement : définir des actions centrées sur la prise en compte des vulnérabilités, des risques et des moyens d'existences (HEA) des différents groupes cibles ; mettre en place un dispositif flexible d'anticipation-réponse aux chocs en lien avec les systèmes d'alerte précoce. Pour cela l'Action Pacte Vert prévoit le recours aux modificateurs de crise (« crisis modifier »).
- d) Intégrer les actions de **Nutrition et de Sécurité Alimentaire** afin d'améliorer leur efficacité et maximiser leur impact ;

- e) Assurer davantage **l'inclusion des femmes** chefs de ménage dans les activités sur les chaînes de valeur ;
- f) Eviter la multiplicité des intervenants de façon à **simplifier la coordination**, accroître l'efficacité et optimiser le rapport coût/efficacité des interventions ;
- g) Renforcer la **complémentarité / synergie** des interventions ;
- h) Renforcer la **participation et la contribution locales** pour limiter les comportements de dépendance ;
- i) Créer davantage de synergies et de **partenariats innovants avec des acteurs du secteur privé** notamment autour des chaînes de valeur émergentes (cactus, farines infantiles fortifiées à base d'insectes, petit élevage) ou sur d'autres domaines clef (semences, énergie off-grid).
- j) Renforcer la mise en place d'enquêtes rapides **pour mieux apprécier les effets des activités sur le terrain en s'appuyant sur la satisfaction des bénéficiaires, les mécanismes de redevabilité et le respect du principe du « do no harm »**. Les **études socio-anthropologique** méritent aussi d'être davantage développées dans un contexte profondément marqué par des normes, des valeurs et des coutumes traditionnelles qui impactent aussi l'adoption (ou la non-adoption) des bonnes pratiques, notamment pour les femmes et les enfants
- k) Assurer la mise en place de sessions de formation et de recyclage périodiques des employés sur le terrain sur les **principes de base d'une approche de développement communautaire**. La coexistence d'actions d'urgence et de développement nécessite parfois une clarté importante sur les principes méthodologiques qui sont à la base des actions d'urgence (sauver des vies) et de développement (accompagner les populations vers un changement durable).

On retiendra également des dynamiques et des référentiels techniques très adaptés au contexte du Grand Sud, qui pourront être consolidés et étendus :

- l) Le processus de recherche appliquée du Centre technique agro-écologique du Sud (CTAS - ONG malgache basée dans l'Androy), qui se concentre sur les résiliences via : a) la production et la diffusion de semences améliorées à travers une ferme semencière, un réseau de **Paysans multiplicateurs de semences (PMS)** et de boutiques d'intrants et un mécanisme de certification simplifiée « semences de qualité déclarée », b) la création et l'extension de modèles de **blocs agro-écologiques**, combinant protection antiérosive et restauration de la fertilité des sols par des associations de cultures et la mise en place de systèmes agroforestiers incluant notamment les légumineuses, c) l'amélioration de l'élevage de **petits ruminants** et de la volaille ;
- m) Les **Associations Villageoises d'Épargne et de Crédit (AVEC)** offrent non seulement une opportunité notamment aux femmes d'accéder à des services financiers (même si de montants limités) mais créent aussi une « porte d'entrée » naturelle pour véhiculer une série de messages et de notions importantes susceptibles de faciliter les changements de comportement (alphabétisation fonctionnelle, hygiène, santé maternelle, nutrition etc) ;
- n) Des actions de nutrition intégrées seront développées selon le modèle **CAEM**, pertinent et reproductible. Ce dernier promeut des actions fédérant les femmes (par exemple la fabrication de farines locales, le stockage de produits vivriers, les actions AGR, les associations villageoises d'épargne et de crédit, etc.) en agissant simultanément sur les causes de la malnutrition ;
- o) Renforcer tous les **mécanismes à base communautaire** (MMAV, PMS, animateurs des CEP-FEP, brigade phytosanitaire etc) qui peuvent apporter des services et un appui/conseil aux paysans ;
- p) Des **schémas d'aménagement intégrant l'agro-écologie et l'agroforesterie** ont été testés et confirmés en termes d'efficacité et d'appropriation par les producteurs, notamment dans la région Atsimo Atsinanana, et peuvent être répliqués. Il en est de même pour l'identification par le Silo national des graines forestières (SNGF) d'espèces d'arbres autochtones adaptées au reboisement et/ou à la restauration forestière ;
- q) Les **infrastructures de taille moyenne voire petite** telles que les aménagements hydroagricoles ou les unités de stockage, sont mieux à même d'assurer une appropriation, une gestion et un entretien durables par les usagers ;
- r) Des actions spécifiques comme la **pisciculture** marquent un succès car elles sont des réponses appropriées à la demande des zones enclavées et constituent des apports nutritionnels protéiniques ;
- s) L'efficacité des approches participatives et ascendantes démontrée par certaines ONG ;
- t) Il est nécessaire de pallier la faible attention accordée par les projets à la conservation des eaux et des sols, à la lutte contre le défrichement et à l'aménagement des bassins versants.

3.5 Logique d'intervention

La logique d'intervention sous-jacente pour cette action est bâtie sur plusieurs éléments :

- L'intégration d'une approche NEXUS H-D-P co-construite avec ECHO
- L'adoption d'une approche « sectorielle » (sur l'agriculture, l'eau, la nutrition et l'environnement) qui va se décliner par une articulation entre les actions « sur le terrain » (niveau micro), l'appui aux services techniques décentralisés (niveau meso) et des appuis « ad hoc » au profit du niveau central (ex : appuis aux politiques/stratégies/études dont l'absence ou la faiblesse peut parfois impacter négativement voire compromettre la mise en œuvre des activités sur le terrain.
- Investir sur un appui important à la coordination pour faciliter une « convergence » des activités sur le terrain, maximiser leur impact et leur mise à l'échelle.
- La multiplication et mise en échelle des bonnes pratiques des programmes précédents et en cours au Grand Sud

L'Action va être soutenue par cette théorie du changement :

- **Contributions des produits aux effets directs:**

SI Les moyens et les services d'appui aux producteurs sont renforcés et fonctionnels pour soutenir des filières durables, adaptées au changement climatique, sensibles à la nutrition et orientées aux marchés (P1.1) et **SI** Les moyens et services permettant aux ménages notamment ceux dans des conditions les plus vulnérables de renforcer leurs moyens d'existence, prévenir et traiter la sous-nutrition chez les femmes en âge de procréer et les enfants de moins de 5 ans sont promus et assurés (P1.2), **ALORS** Le secteur agro-pastoral est diversifié et adapté au changement climatique, à travers l'amélioration de sa productivité, le renforcement des moyens d'existence des plus vulnérables et l'augmentation de leur accès à des régimes alimentaires diversifiés et riches en nutriments, notamment pour les femmes et les enfants et d'autres groupes en situation élevée de vulnérabilité (OS1) **à condition que** : i) Les conditions et aléas climatiques pendant l'Action permettent la pratique de l'agriculture (pas de catastrophe majeure), ii) les partenaires régionaux et locaux ainsi que les bénéficiaires adhèrent aux objectifs du projet et s'impliquent pour sa réussite, iii) les producteurs bénéficiaires acceptent des changements de comportements et de pratiques agricoles dans la mesure où le Projet démontre leur intérêt et iv) L'ONN/ORN utilise les budgets et appuis mis à disposition pour atteindre les résultats fixés de manière efficace et transparente.

SI les habitats naturels, les paysages, les forêts et les périmètres de protection des sources sont protégés et/ou restaurés efficacement suivant une planification et une gouvernance participatives pour tous, y compris les femmes (P 2.1) et **SI** les dispositifs et les pratiques adaptées d'aménagement pour la conservation et la restauration des sols et la gestion durable et résiliente des ressources en eau sont mis en place et maîtrisés localement (P2.2), **ALORS**, les paysages, les forêts et les services écosystémiques associés sont préservés et restaurés dans le cadre d'une gestion intégrée, durable et inclusive des territoires et des bassins versants (OS2) **à condition que** : i) Le MEDD et les Ministères signataires valident et signent le projet de Décret de création de l'AP Beampingaratsy, ii) Les communes, les agents de la DREDD et les bénéficiaires locaux se mobilisent pour participer à l'élaboration et mise en œuvre des plans de RPF, iii) Des mesures efficaces de suivi et d'entretien des plantations sont mises en place par les différents acteurs, iv) Les communautés bénéficiaires d'infrastructures et les AUE sont épargnées par les conflits imprévisibles liés à la gestion de l'eau, v) Les producteurs bénéficiaires des aménagements peuvent et acceptent de contribuer financièrement et par du travail à l'entretien des infrastructures.

SI des actions d'anticipation et de réponse aux chocs sont apportées aux populations grâce aux analyses produits par un système d'information et alerte précoce (SIAP) fonctionnel et coordonné (P3.1) et **SI** les capacités des acteurs à assurer la coordination, l'impact, l'inclusive, la redevabilité, la cohésion sociale du tissu communautaire et la capitalisation des activités sur le terrain sont renforcées afin d'opérationnaliser le NEXUS H-D-P (P3.2), **ALORS** la gestion et la réponse aux risques et les liens entre actions d'urgence, de cohésion sociale et de développement sont améliorées à travers d'une mise en œuvre coordonnée, inclusive, redevable, sensible aux conflits et fondée sur des données probantes (OS3) **à condition que** : i) Les acteurs en charge du SAP utilisent les budgets et appuis mis à disposition pour atteindre les résultats fixés de manière efficace et transparente, ii) Les PTF ont la volonté de se coordonner, iii) les Autorités locales ont le leadership du cadre de coordination, iv) Les maires des communes appuyées sont dynamiques et se mobilisent pour l'intérêt commun de leurs administrés, en gérant de manière responsable et transparente les appuis du Projet

- **Contributions des effets directs à l'impact:**

SI Le secteur agro-pastoral est diversifié et adapté au changement climatique, à travers l'amélioration de sa productivité, le renforcement des moyens d'existence des plus vulnérables et l'augmentation de leur accès à des régimes alimentaires diversifiés et riches en nutriments, notamment pour les femmes et les enfants et d'autres groupes en situation élevée de vulnérabilité (OS1) et **SI** Les paysages, les forêts et les services écosystémiques associés sont préservés et restaurés dans le cadre d'une gestion intégrée, durable et inclusive des territoires et des bassins versants (OS2) et **SI** La gestion et la réponse aux risques et les liens entre actions d'urgence, de cohésion sociale et de développement sont améliorées à travers d'une mise en œuvre coordonnée, inclusive, redevable, sensible aux conflits et fondée sur des données probantes (OS3), **ALORS** l'Action va contribuer au renforcement de la résilience en particulier la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la population, notamment des groupes vulnérables dont les femmes et les enfants, et des institutions en charge d'offrir des services adaptés face aux chocs socio-éco-climatiques dans le Grand Sud (OG-IMPACT) **à condition que** i) Les effets des éventuels chocs climatiques sont maîtrisés et n'engendrent pas une crise humanitaire, ii) il y a une stabilité des conditions régionales sécuritaires, sociales et économiques, iii) il y a une bonne coordination des PTF, iii) il y a un fort engagement des parties prenantes, iv) Les acteurs régionaux et locaux facilitent la mise en place de l'Appui/conseil et des autres services aux producteurs ; v) Les conditions et aléas climatiques pendant le programme permettent la réhabilitation de zones agricoles sensibles, vi) Les partenaires régionaux et locaux ainsi que les bénéficiaires adhèrent aux objectifs du programme et s'impliquent pour sa réussite, vii) Les producteurs bénéficiaires acceptent d'aménager des parcelles dégradées et s'impliquent dans leur entretien, viii) Volonté affichée du Gvmt et des PTF à travailler de manière coordonnée et enfin ix) Les acteurs sur le terrain (Région, Districts, Communes, Fokontany, Comités) sont toujours engagés et prêts à se mobiliser.

3.6 Matrice indicative du cadre logique

Modalité de projet (3 niveaux de résultats / indicateurs /valeurs de reference / valeurs cibles / source de données / hypotheses – pas d'activités)

Résultats	Chaine de résultats (@): (maximum 10)	Indicateurs (@): (au moins un indicateur par résultat attendu)	Valeurs de référence (valeurs et années)	Valeurs cibles (valeurs et années)	Sources de données	Hypothèses
Impact	Contribuer au renforcement de la résilience en particulier la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la population, notamment des groupes vulnérables dont les femmes et les enfants, et des institutions en charge d'offrir des services adaptés face aux chocs socio-éco-climatiques dans le Grand Sud.	<p>1 Taux de la pauvreté multidimensionnelle dans l'Androy et dans l'Anosy</p> <p>2 ODD 2.1.2/ Prévalence de l'insécurité alimentaire modérée ou grave dans la population, sur la base de l'échelle d'expérience de l'insécurité alimentaire (FIES) (indicateur de base OPSYS) (score brut (0-8), avec des scores bruts plus faibles correspondant à une insécurité alimentaire moins grave)</p> <p>3 Indice pays « Adaptation de l' Initiative Globale Notre Dame » (ND-GAIN)</p>	<p>1. Androy 95% / Anosy 87% (2019)</p> <p>2. 53.9 (2014)</p> <p>3. 165</p>	<p>1. Androy -5% / Anosy -5% (2027)</p> <p>2. A déterminer</p> <p>3. A déterminer</p>	<p>1. WB/RGPH</p> <p>2. Gallup World Poll (GWP)</p> <p>3. ND-GAIN</p> <p>https://gain.nd.edu/our-work/country-index/</p>	<i>Non applicable</i>
Effet direct 1	Le secteur agro-pastoral est diversifié et adapté au changement climatique, à travers l'amélioration de sa productivité, le renforcement des moyens d'existence des plus vulnérables et l'augmentation de leur accès à	1.1 Zones d'écosystèmes agricoles et pastoraux où les pratiques de gestion durable ont été introduites avec le soutien de l'UE (ha) (GERF 2.2, SP EFSD)	<p>1.1 A déterminer</p> <p>1.2 A déterminer</p> <p>1.3 A déterminer</p>	<p>1.1 A déterminer</p> <p>1.2 A déterminer</p> <p>1.3 + 20%</p>	<p>1.1 Baseline et système de suivi du Programme</p> <p>1.2 Baseline et système de suivi du Programme</p>	Les effets des éventuels chocs climatiques sont maîtrisés et n'engendrent pas une crise humanitaire

	des régimes alimentaires diversifiés et riches en nutriments, notamment pour les femmes et les enfants et d'autres groupes en situation élevée de vulnérabilité ».	<p>1.2 % de femmes en âge de procréer ayant un score de diversité alimentaire minimum acceptable (par sexe si possible)</p> <p>1.3 Rendements par type de spéculation</p>			1.3 Baseline et système de suivi du Programme	<p>Stabilité des conditions régionales sécuritaires, sociales et économiques</p> <p>Bonne coordination des PTF</p> <p>Engagement des parties prenantes</p> <p>Les acteurs régionaux et locaux facilitent la mise en place de l'Appui/conseil et des autres services aux producteurs</p>
Effet direct 2	Les paysages, les forêts et les services écosystémiques associés sont préservés et restaurés dans le cadre d'une gestion intégrée, durable et inclusive des territoires et des bassins versants	<p>2.1 Superficie d'écosystème terrestre et d'eau douce sous a) protection ou b) gestion durable avec l'appui de l'UE (Km²) (GERF 2.9)</p> <p>2.2 Taux d'approvisionnement en eau potable au niveau des régions ciblées</p>	<p>2.1 0 Km²</p> <p>2.2 Androy : 26% ; Anosy : 29%</p>	<p>2.1 1,122 Km²</p> <p>2.2 +15%</p>	<p>2.1 Données sur les limites temporaires de la NAP Beampingaratsy</p> <p>2.2 INSTAT et UNICEF 2018</p>	<p>Les conditions et aléas climatiques pendant le programme permettent la réhabilitation de zones agricoles sensibles.</p> <p>Les partenaires régionaux et locaux ainsi que</p>

						<p>les bénéficiaires adhèrent aux objectifs du programme et s'impliquent pour sa réussite.</p> <p>Les producteurs bénéficiaires acceptent d'aménager des parcelles dégradées et s'impliquent dans leur entretien.</p>
Effet direct 3	La gestion et la réponse aux risques et les liens entre actions d'urgence, de cohésion sociale et de développement sont améliorées à travers d'une mise en œuvre coordonnée, inclusive, redevable, sensible aux conflits et fondée sur des données probantes	3.1 Proportion des populations affectées par des chocs qui ont reçu une action de prévention	3.1 0	3.1 à déterminer	3.1 Rapports des SAP	<p>Volonté affichée du Gvmt et des PTF à travailler de manière coordonnée</p> <p>Les acteurs sur le terrain (Région, Districts, Communes, Fokontany, Comités) sont toujours engagés et prêts à se mobiliser</p>
Produit 1.1 lié à l'effet direct 1	Les moyens et les services d'appui aux producteurs sont renforcés et fonctionnels pour soutenir des filières durables, adaptées au changement	1.1.1 Nombre de personnes ayant bénéficié d'interventions en matière de formation professionnelle et de	1.1.1 : A déterminer	1.1.1 : +20 000	1.1.1 Reporting du Programme	Les conditions et aléas climatiques pendant l'Action permettent la
			1.1.2 : A déterminer	1.1.2 : + 250 000		

	climatique, sensibles à la nutrition et orientées aux marchés	<p>développement des compétences, soutenues par l'UE dans des institutions ou sur le lieu de travail (GERF 2.15) désagrégé par sexe et handicap où possible</p> <p>1.1.2 Nombre de petits exploitants bénéficiant d'interventions soutenues par l'UE, dans le but d'accroître leur production durable, leur accès aux marchés et/ou la sécurité foncière (GERF 2.1) désagrégé par sexe et handicap où possible</p>			1.1.2 : Baseline et système de suivi du Programme	<p>pratique de l'agriculture (pas de catastrophe majeure).</p> <p>Les partenaires régionaux et locaux ainsi que les bénéficiaires adhèrent aux objectifs du projet et s'impliquent pour sa réussite.</p> <p>Les producteurs bénéficiaires acceptent des changements de comportements et de pratiques agricoles dans la mesure où le Projet démontre leur intérêt.</p>
Produit 1.2 lié à l'effet direct 1	Les moyens et services permettant aux ménages notamment ceux dans des conditions les plus vulnérables de renforcer leurs moyens d'existence, prévenir et traiter la sous-nutrition chez les femmes en âge de procréer et les enfants de moins de 5 ans sont promus et assurés	<p>1.2.1 Nombre de personnes touchées par l'insécurité alimentaire bénéficiant d'une assistance de l'UE (GERF 2.32 et GAP III) désagrégé par sexe, et handicap où possible</p> <p>1.2.2 Nombre de femmes en âge de procréer,</p>	<p>1.2.1 à déterminer au démarrage de l'Action</p> <p>1.2.2 à déterminer au démarrage de l'Action</p>	<p>1.2.1 à déterminer au démarrage de l'Action</p> <p>1.2.2 à déterminer au démarrage de l'Action</p>	<p>1.2.1 Reporting du Programme</p> <p>1.2.2 Reporting du Programme</p>	L'ONN/ORN utilise les budgets et appuis mis à disposition pour atteindre les résultats fixés de manière efficace et transparente

		d'adolescentes et d'enfants de moins de 5 ans atteints par la des interventions d'appui à la nutrition soutenues par l'UE (GERF 2.33 NDICI-Global Europe)[[SP] GAP III)				
Produit 2.1 lié à l'effet direct 2	Les habitats naturels, les paysages, les forêts et les périmètres de protection des sources sont protégés et/ou restaurés efficacement suivant une planification et une gouvernance participatives pour tous, y compris les femmes.	<p>2.1.1 Pourcentage de réduction des taux de déforestation et de dégradation forestière dans les communes d'intervention</p> <p>2.1.2 Superficies reboisées et/ou restaurées dans les zones d'intervention</p>	<p>2.1.1 0.51% par an (période 2010-2015)</p> <p>2.1.2 0 ha</p>	<p>2.1.1 <0%</p> <p>2.1.2 6.750 ha dont 500 ha sous TGRN</p>	<p>2.1.1 Estimations ONG Nitidae</p> <p>2.1.2 Rapports de projet</p>	<p>Le MEDD et les Ministères signataires valident et signent le projet de Décret de création de l'AP Beampingaratsy</p> <p>Les communes, les agents de la DREDD et les bénéficiaires locaux se mobilisent pour participer à l'élaboration et mise en œuvre des plans de RPF</p> <p>Des mesures efficaces de suivi et d'entretien des plantations sont mises en place par les</p>

						différents acteurs
Produit 2.2 lié à l'effet direct 2	Les dispositifs et les pratiques adaptées d'aménagement pour la conservation et la restauration des sols et la gestion durable et résiliente des ressources en eau sont mis en place et maîtrisés localement.	<p>2.2.1 Nombre de personnes ayant accès à une source d'eau potable améliorée et/ou à des installations sanitaires avec le soutien de l'UE ventilé par sexe (GERF 2.38 et GAP III)</p> <p>2.2.2 Nombre de systèmes d'eau réhabilités ou construits (à usage humain et/ou productif)</p>	<p>2.2.1: 100 000</p> <p>2.2.2 A déterminer</p>	<p>2.2.1 : 300 000</p> <p>2.2.2 : A déterminer</p>	<p>2.2.1 Reporting du Programme</p> <p>2.2.2 : Reporting du programme</p>	<p>Les communautés bénéficiaires d'infrastructures et les AUE sont épargnées par les conflits imprévisibles liés à la gestion de l'eau.</p> <p>Les producteurs bénéficiaires des aménagements peuvent et acceptent de contribuer financièrement et par du travail à l'entretien des infrastructures.</p>
Produit 3.1 lié à l'effet direct 3	Des actions d'anticipation et de réponse aux chocs sont apportées aux populations grâce aux analyses produits par un système d'information et alerte précoce (SIAP) fonctionnel et coordonné.	<p>3.1.1 Nb d'alerte signalées par le SAP et % des alertes ayant reçu une réponse</p> <p>3.1.2 Nombre de personnes formées avec l'appui de l'UE avec des compétences améliorées pour l'utilisation de SIAP, par sexe, âge et condition de handicap</p>	<p>3.1.1 à déterminer au démarrage de l'Action</p> <p>3.1.2 à déterminer au démarrage de l'Action</p> <p>3.1.3 à déterminer au</p>	<p>3.1.1 à déterminer au démarrage de l'Action</p> <p>3.1.2 à déterminer au démarrage de l'Action</p>	<p>3.1.1 Reporting du Programme</p> <p>3.1.2 Reporting du Programme</p> <p>3.1.3 Reporting du Programme</p>	<p>Les acteurs en charge du SAP utilise les budgets et appuis mis à disposition pour atteindre les résultats fixés de manière efficace et transparente</p>

		3.1.3 Nombre de processus et outils développées en soutien du SIAP	démarrage de l'Action	3.1.3 à déterminer au démarrage de l'Action		
Produit 3.2 lié à l'effet direct .	Les capacités des acteurs à assurer la coordination, l'impact, l'inclusive, la redevabilité, la cohésion sociale du tissu communautaire et la capitalisation des activités sur le terrain sont renforcées afin d'opérationnaliser le NEXUS H-D-P.	3.2.1 Un cadre de coordination est fonctionnel au Grand Sud (Nb de réunion tenues ; % de recommandations des rapports mises en œuvre ; taux de participation moyen aux réunions, etc...)	3.2.1 à déterminer au démarrage de l'Action	3.2.1 à déterminer au démarrage de l'Action	3.2.1 Reporting du Programme, PV des réunions	<p>Les PTF ont la volonté de se coordonner</p> <p>Les Autorités locales ont le leadership du cadre de coordination</p> <p>Les maires des communes appuyées sont dynamiques et se mobilisent pour l'intérêt commun de leurs administrés, en gérant de manière responsable et transparente les appuis du Projet</p>

4. MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE

4.1 Convention de financement

Pour mettre en œuvre la présente action, il est envisagé de conclure une convention de financement avec Madagascar

4.2 Période indicative de mise en oeuvre

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action, durant laquelle les activités décrites à la section 3 seront réalisées et les contrats et conventions correspondants mis en œuvre, est de 84 mois à compter de la date d'entrée en vigueur de la convention de financement.

La prolongation de la période de mise en œuvre peut être approuvée par l'ordonnateur compétent de la Commission, qui modifiera la présente décision, ainsi que les contrats et les accords concernés.

4.3 Mise en œuvre de la composante relative à l'appui budgétaire

S.O.

4.4 Modalités de mise en oeuvre

4.4.1 Gestion directe (subventions)

Subventions: (Gestion directe)

La/Les subvention/s couvrira/couvriront l'ensemble de la « *zone fragile* » (qui correspond à la région Androy et au district de Betroka et à une partie de celui d'Amboasary dans la région Anosy) travaillant sur les trois objectifs de l'Action mais pour les activités de type « communautaire » et de proximité avec les groupes cibles.

a) Objet de la(des) subvention(s)

L'objet est représenté par les activités plus micro et communautaires des 3 objectifs spécifiques exclusivement dans la zone fragile :

OS 1 – en particulier OS1/P1.1 et P1.2

OS 2 – en particulier OS2/P 2.2 (surtout pour le volet soft lié à l'accès à l'eau)

OS 3 – en particulier OS3/P 3.1 (pour éventuelle réponse d'urgence) et P 3.2 (enquêtes et composantes transversales).

b) Type de demandeurs visés

ONG internationales et locales, Centres de Recherche, Réseaux de la société civile, ayant une expérience avérée sur les domaines suivants : nutrition, activités génératrices de revenu, microfinance, accompagnement/appui conseil pour les producteurs agro-pastoraux, formation professionnelle/alphabétisation, promotion des chaînes de valeur, agro-écologie et des domaines transversaux (notamment genre, analyse sensible aux conflits, inclusion/Droits de l'Homme / Violences Basées sur le Genre).

4.4.2 Gestion directe (passation de marchés)

Le bénéficiaire du contrat d'assistance technique sera en charge notamment de :

- Soutenir la coordination, la promotion des synergies et des complémentarités entre les acteurs impliqués dans l'Action
- Appui technique aux partenaires de mise en œuvre notamment en ce qui concerne les bénéficiaires des subventions
- Faciliter le démarrage et le suivi-évaluation des activités du Programme, la communication cohérente sur l'ensemble de l'Action avec les contractants
- Développer un suivi de proximité dans les zones ciblées et reporter régulièrement à la Délégation de l'Union Européenne l'état d'avancement des activités et surtout l'appréciation des bénéficiaires

Le contrat d'assistance technique couvrira la « *zone fragile* » (qui correspond à la région Androy et au district de Betroka et à une partie de celui d'Amboasary dans la région Anosy) et travaillera sur les activités transversales mentionnées ci-dessus pour tous les trois objectifs de l'Action (notamment l'OS3/P3.2).

4.4.3 Gestion indirecte avec une entité ayant passé les piliers

Une partie de cette action peut être mise en œuvre en gestion indirecte avec une entité qui sera sélectionnée par les services de la Commission sur la base des critères suivants :

- une entité ayant passé les piliers assurera le rôle de chef de file d'un consortium d'entités qui mettront en œuvre les activités prévues dans tous les trois objectifs de l'Action « Pacte Vert » dans la « **zone fragile** » (qui correspond à la région Androy et au district de Betroka et à une partie de celui d'Amboasary dans la région Anosy) au niveau MACRO & MESO » (appui institutionnel, gros travaux d'infrastructures, appui aux structures national comme BNGRC, ONN etc....) des OS1, OS2 et OS3,

L'entité chef de file et les autres entités ayant passé les piliers seront sélectionnées sur la base des critères suivants :

1. Expérience de mise en œuvre de programmes financés par l'UE à Madagascar dans le secteur de :
 - Nutrition
 - Activités génératrices de revenu
 - Eau, Hygiène et Assainissement y compris expertise en accessibilité
 - Mise en place de systèmes d'alerte précoce et de réponses d'urgence
 - Semences et lutte contre les acridiens
 - Coordination technique des acteurs de développement
2. Capacité et procédures adéquates pour mettre en œuvre les activités définies. Une expérience reconnue par les autorités malgaches et au niveau international dans la gouvernance des secteurs eau, nutrition, semences, coordination, en cohérence avec le principe d'appropriation.

En cas d'échec des négociations avec l'entité susmentionnée, cette partie de la présente action peut être mise en œuvre en gestion directe conformément aux modalités de mise en œuvre mentionnées à la section 4.4.5.

4.4.4 Contribution à la Plateforme d'Investissement pour l'Afrique

Cette contribution peut être mise en œuvre en gestion indirecte avec les entités, appelées institutions financières chefs de file, désignées dans l'annexe de la présente fiche d'action.

Les projets éligibles devront permettre de contribuer aux trois objectifs spécifiques de l'Action mais exclusivement dans la « **zone verte** ».

4.4.5 Passage d'un mode de gestion indirecte à une gestion directe (et vice versa) en raison de circonstances exceptionnelles (une deuxième option alternative)

En cas d'échec des négociations contractuelles avec l'entité au point 4.4.3), la Délégation de l'UE procédera à une subvention à une ONG nationale ou internationale (cf 4.4.1).

Subventions: (Gestion directe)

a) Objet de la(des) subvention(s)

Tous les trois objectifs dans la « **zone fragile** » pour le niveau MACRO et MESO.

b) Type de demandeurs visés

ONG internationales et locales, Centres de Recherche, Réseaux de la société civile, ayant une expérience avérée sur les domaines suivants : Mise en place des systèmes d'alerte précoce, accès à l'eau, gestion des sols, nutrition, activités génératrices de revenu, microfinance, accompagnement/appui conseil pour les producteurs agropastoraux, promotion des chaînes de valeur, agro-écologie.

4.5 Critères d'éligibilité géographique pour les marchés et les subventions

L'éligibilité géographique au regard du lieu d'établissement pour la participation aux procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions et au regard de l'origine des fournitures achetées, telle qu'elle est établie dans

l'acte de base et énoncée dans les documents contractuels pertinents, est applicable sous réserve des dispositions suivantes.

L'ordonnateur compétent de la Commission peut étendre l'éligibilité géographique sur la base de l'urgence ou de l'indisponibilité des services sur les marchés des pays ou territoires concernés, ou dans d'autres cas dûment justifiés où l'application des règles d'éligibilité rendrait impossible ou excessivement difficile la réalisation de cette action (article 28, paragraphe 10, du règlement IVCDI - Europe dans le monde).

4.6 Budget indicatif

Composantes budgétaires indicatives	Contribution de l'UE (montant en EUR)
Modalités de mise en œuvre – cf. section 4.3 Objectifs 1, 2 et 3	
Gestion indirecte avec une entité ayant passé les piliers – cf. section 4.4.3	17 000 000
Gestion directe (subventions) – cf. section 4.4.1	8 500 000
Gestion directe (passation de marchés) – cf. section 4.4.2	4 500 000
Contribution à la Plateforme d'Investissement pour l'Afrique (gestion indirecte) – cf. section 4.4.4	19 700 000
Evaluation – cf. section 5.2	200 000
Audit – cf. section 5.3	100 000
Totaux <i>Subventions</i> — enveloppe totale de la section 4.4.1: 8 500 000 EUR <i>Passation de marchés</i> — enveloppe totale de la section 2 : 4 500 000 EUR	50 000 000

4.7 Structure organisationnelle et responsabilités

a) Coordination au sein de l'Action

Cette Action prévoit deux principales interventions une dans la zone « verte » et la seconde sur la zone « fragile ». Au final trois modalités de mise en œuvre sont prévues sur la « *zone fragile* » : i) Gestion indirecte avec une entité ayant passé les piliers, ii) Gestion directe (subventions) et iii) Gestion Directe (passation de marchés). Dans la « *zone verte* » il y aura une seule modalité de gestion indirecte à savoir « Contribution à la Plateforme d'Investissement pour l'Afrique ».

Afin de promouvoir le maximum de coordination/complémentarité/partage d'expérience et de bonnes pratiques entre les deux zones d'intervention, un comité de pilotage (COFIL) unique de l'Action sera mis en place.

L'assistance technique appuiera les Ministères techniques concernés davantage par cette Action (Agriculture, Environnement, Eau) et les autorités locales dans l'organisation et l'animation de ce Comité.

Un **COFIL**, constitué par les représentants de toutes les parties prenantes de l'Action (entités de mise en œuvre, autorités locales, services techniques déconcentrés, ministères sectoriels, bénéficiaires, etc...) se réunira annuellement et son secrétariat sera assuré par l'Assistance Technique aussi bien que par les organisations en charge de la coordination dans chacune des deux zones. Ce comité permettra d'apprécier l'avancement de l'Action, de présenter d'éventuels défis et enjeux à relever et de statuer sur des décisions stratégiques à prendre. Une représentation des bénéficiaires sera aussi invitée à prendre part à ce COFIL pour ensuite restituer le contenu des discussions et des décisions prises auplus grand nombre de bénéficiaires sur le terrain.

Le COPIL définira aussi le nombre et les responsabilités des **Comités Techniques** qui seront animés et organisés tous les 3-6 mois pour assurer : i) le partage des états d'avancement sur le terrain, ii) l'adoption des bonnes pratiques ; iii) l'analyse des documents produits (ex : HEA, bulletin SAP, enquêtes sectorielles) pour les rendre plus opérationnels et iv) partager et suivre l'avis des bénéficiaires en termes de redevabilité, analyses sensibles aux conflits, satisfaction, appropriation etc....

Enfin, une **réunion mensuelle** (au minimum) sera organisée entre la Délégation de l'UE et les opérateurs de mise en œuvre afin de mettre en place un suivi rapproché des activités, d'aligner les activités avec le dialogue politique et sectoriel, d'assurer la coordination avec les PTF, etc.

a) **Coordination locale de l'Action avec les autres intervenant sur le terrain**

L'Action mettra un accent particulier sur l'appui au bon fonctionnement d'une coordination locale dans la région de l'Androy (zone fragile) soutenue par la mise en place d'un système multisectoriel d'alerte précoce. Dans ce cadre, l'UE, via les partenaires de mise en œuvre de l'action, se positionnera comme un partenaire clé pour encourager les PTF à mieux se coordonner dans une approche de NEXUS H-D-P notamment à travers : i) des analyses des besoins communes et partagées, ii) la mise en œuvre rapide d'actions d'anticipation des risques relevés grâce aux systèmes d'alerte précoce ; iii) un meilleur partage et harmonisation des bonnes pratiques ; iv) la valorisation des analyses sectorielles comme l'HEA, l'IPC etc.... ; v) la promotion des synergies et complémentarités inter-acteurs ;

b) **Coordination avec le niveau central**

L'Action aura aussi un lien direct avec les niveaux centraux des Ministères en charge des trois secteurs clef (agriculture, environnement et eau) pour assurer la remontée des enjeux et des défis à relever, proposer des actions pour assurer la bonne mise en œuvre des actions planifiées, comprendre des besoins éventuels en termes de politiques et de stratégies sectorielles à soutenir.

5. MESURE DE PERFORMANCE

5.1 Suivi et rapports

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités du partenaire chargé de la mise en œuvre. À cette fin, le partenaire chargé de la mise en œuvre met en place un système permanent de suivi interne, technique et financier de l'action et élabore régulièrement des rapports d'avancement (au moins annuels) et des rapports finaux. Chaque rapport doit fournir un compte rendu précis de la mise en œuvre de l'action, des difficultés rencontrées, des changements introduits, ainsi que du degré d'obtention de ses résultats (Produits et effets directs) mesurés par les indicateurs correspondants, en utilisant comme référence la matrice du cadre logique.

La Commission peut effectuer d'autres visites de suivi du projet, par l'intermédiaire de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés par la Commission pour réaliser des contrôles de suivi indépendants (ou recrutés par l'agent compétent engagé par la Commission pour mettre en œuvre ces contrôles).

Rôles et responsabilités en matière de collecte, d'analyse et de suivi des données:

Une harmonisation du **Système de Suivi et Evaluation** de l'Action sera fait en amont via l'utilisation d'indicateurs communs et d'indicateurs spécifiques entre les différents opérateurs de mise en œuvre.

Chaque trimestre, les opérateurs transmettront à l'assistance technique (AT) leurs fiches de suivi des indicateurs (harmonisées entre eux) sur l'ensemble des activités.

L'AT consolidera les données reçues par les partenaires de mise en œuvre dans le SS&E qui permettra de réaliser un suivi des aspects techniques et financiers de l'Action et élaborera des rapports d'avancement périodiques (sur une base semestrielle) ainsi que les rapports finaux. Chaque rapport devra présenter un compte rendu précis de la mise en œuvre de l'action, les difficultés rencontrées, les changements introduits, ainsi que le degré d'atteinte des résultats mesurés par les indicateurs correspondants, sur la base du cadre logique. Le suivi sera basé, dans la mesure du possible, sur des indicateurs ventilés par sexe (minimum), âge et handicap.

Des **enquêtes périodiques** non liées à l'état d'avancement des activités du cadre logique mais plutôt à **l'appréciation des activités du terrain par les bénéficiaires** (niveau de satisfaction, redevabilité, plaintes, sensibilité au conflit, niveau d'appropriation) seront menées régulièrement ; les résultats de ces enquêtes partagés

via les comités techniques et le COPIL permettront de partager une analyse plus fine de l'efficacité et surtout de la pertinence de l'Action, de mieux cerner les possibles risques et d'réorienter les actions du programme, si besoin. L'Action prévoit aussi la mise en place d'un système de collecte périodique de données pour mieux apprécier les stratégies de résilience des populations (mécanisme de type « observatoire de la résilience »).

La Commission effectuera des visites de suivi du Programme (au moins 2 par an), par l'intermédiaire de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés par elle pour réaliser des contrôles de suivi indépendants (ou recrutés par l'agent compétent engagé par la Commission pour mettre en œuvre ces contrôles).

Au moins un ROM sera effectué idéalement après 2 ans de mise en œuvre du programme pour apprécier la performance de l'action et proposer éventuellement des recadrages.

Le dispositif de suivi-évaluation externe aura pour objectif principal d'aider au pilotage et à la prise de décision dans le comité de pilotage. Enfin ce dispositif aura aussi pour objectif de faciliter la résolution de problèmes et l'apprentissage.

Le suivi de l'Action contribuera aussi au suivi plus large de la TEI Pacte Vert.

Enfin le système de suivi évaluation s'appuiera sur les nouvelles technologies et la digitalisation pour faciliter la collecte des données du terrain, leur consolidation et analyse.

5.2 Evaluation

Compte tenu de l'importance de l'action, une évaluation à mi-parcours et une finale seront effectuées pour cette action ou une de ses composantes par des consultants indépendants.

L'évaluation à mi-parcours sera réalisée pour résoudre des problèmes notamment dans le cadre du système d'Alerte Précoce, des actions liées à la protection de l'environnement, l'accès à l'eau, la coordination et l'adoption des bonnes pratiques.

L'évaluation finale est envisagée au titre de l'obligation de rendre des comptes et de tirer des enseignements à plusieurs niveaux (y compris pour une révision de la politique menée), en tenant compte notamment le fait que l'Action envisage contribuer à l'opérationnalisation effective du NEXUS HDP.

Les évaluations réalisées conjointement avec d'autres États membres contributeurs et les institutions européennes de financement du développement seront l'option privilégiée pour fournir une vue d'ensemble de l'action dans le cadre de l'impact plus large de l'initiative.

La Commission informera le partenaire chargé de la mise en œuvre au moins 2 mois avant les dates envisagées pour les missions d'évaluation. Le partenaire chargé de la mise en œuvre collaborera de manière efficace et effective avec les experts chargés de l'évaluation, notamment en leur fournissant l'ensemble des informations et des documents nécessaires et en leur assurant l'accès aux locaux et aux activités du projet.

Les rapports d'évaluation seront communiqués au pays partenaire et aux autres parties prenantes clés. Le partenaire chargé de la mise en œuvre et la Commission analyseront les conclusions et les recommandations des évaluations et décideront d'un commun accord, le cas échéant en accord avec le pays partenaire, des actions de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation du projet.

Un ou plusieurs marchés de services d'évaluation pourront être conclus au titre d'un contrat-cadre.

Des évaluations portant sur le respect des droits humains, de l'égalité de genre et l'approche inclusive de l'action pourront être incluses.

5.3 Audit et vérifications

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

6. COMMUNICATION STRATÉGIQUE ET DIPLOMATIE PUBLIQUE

Pour le cycle de programmation 2021-2027 une nouvelle approche de fond commun, planification et mise en œuvre de la communication stratégique et de diplomatie publique a été adoptée.

La communication et la visibilité de l'UE reste une obligation juridique pour toutes les actions extérieures financées par l'UE, afin de faire connaître le soutien de l'Union européenne à leur travail auprès des publics concernés, notamment en utilisant l'emblème de l'UE et une brève déclaration de financement, sur tous les supports de communication liés aux actions concernées.

Cette obligation s'applique de la même manière, que les actions concernées soient mises en œuvre par la Commission, des pays partenaires, des contractants, des bénéficiaires de subventions ou des entités chargées de l'exécution telles que les agences des Nations unies, les institutions financières internationales et les agences des États membres de l'UE.

Cependant, les documents d'action des programmes sectoriels spécifiques ne sont en principe plus tenus de prévoir des activités de communication et de visibilité sur les programmes concernés. Ces montants seront prévus dans des facilités de coopération établies par des documents d'action de mesures d'accompagnement, permettant aux Délégations de planifier et mettre en œuvre des activités de communication stratégique et de diplomatie publique pluriannuelles avec une masse critique suffisante pour être efficaces à l'échelle nationale.

Appendix 1 RAPPORT DANS OPSYS

Une Intervention (également appelée projet/programme) est l'entité opérationnelle associée à un ensemble cohérent d'activités et de résultats structurés dans un cadre logique visant à apporter un changement ou un progrès en matière de développement. Les interventions sont les entités les plus efficaces (donc optimales) pour le suivi opérationnel par la Commission de ses opérations extérieures en matière de développement. En tant que telles, les Interventions constituent l'unité de base pour la gestion des mises en œuvre opérationnelles, l'évaluation des performances, le suivi, l'évaluation, la communication interne et externe, le reporting et l'agrégation.

Les interventions primaires sont des contrats ou des groupes de contrats produisant des résultats et répondant à la règle suivante: « un contrat donné ne peut contribuer qu'à une seule intervention primaire et pas à plus d'une ». Un contrat individuel qui ne produit pas de résultats directs et ne peut pas être logiquement groupé avec d'autres contrats produisant des résultats est considéré comme une « entité de soutien ». L'ajout de toutes les interventions primaires et entités de soutien équivaut au portefeuille de développement complet de l'Institution.

La présente Action est identifiée comme

Niveau Contract	
Contrat individuel 1	Passation de marchés Evaluation et Audit EUR 300 000
Groupe de contrats	Gestion indirecte avec une entité ayant passé les piliers – cf. section 4.4.3 – 17 000 000 EUR Gestion directe (subventions) – cf. section 4.4.1 - 8 500 000 EUR Gestion directe (passation de marches) – cf. section 4.4.2 - 4 500 000 EUR Contribution à la Plateforme d'Investissement pour l'Afrique (gestion indirecte) – cf. section 4.4.4 - 19 700 000 EUR

Appendix 2: Liste des institutions financières éligibles à la Plateforme d'Investissement pur l'Afrique

AECID (Agencia Española de Cooperación Internacional al Desarrollo, Espagne)

AFD (Agence française de développement, France)

BIO (Belgian Investment Company for Developing Countries, Belgique)

CDP (Cassa Depositi e Prestiti S.p.A., Italie)

DEG (German Investment Cooperation, Allemagne)

EIB (European Investment Bank)

KfW (Kreditanstalt für Wiederaufbau, Allemagne)

COFIDES (Compañía Española de Financiación del Desarrollo, Espagne)

FMO (Nederlandse Financierings-Maatschappij voor Ontwikkelingslanden, Pays-Bas)

PROPARCO (Groupe agence française de développement, France)

SIMEST (Società italiana per le imprese all'estero, Italie)

SOFID (Sociedade para o Financiamento do Desenvolvimento, Portugal)

AfDB (African Development Bank)

The World Bank Group